Nations Unies A/63/15 (Part IV)

Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-cinquième session*

(Genève, 15 au 26 septembre 2008)

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-cinquième session, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 15 au 26 septembre 2008. Il sera publié sous sa forme définitive, avec les rapports sur la quarante-troisième réunion directive, la vingt-quatrième réunion extraordinaire et la quarante-quatrième réunion directive du Conseil en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 15* (A/63/15).

08-56741 (F) 301008 301008

Table des matières

		Page
	Introduction	4
I.	Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour	4
	A. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	4
	B. Le développement économique en Afrique : Libéralisation du commerce et résultats à l'exportation en Afrique	6
	C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement	8
	D. Autres décisions du Conseil	10
II.	Résumé du Président	12
	A. Déclarations liminaires	12
	B. Débat de haut niveau : Le commerce et les capacités productives pour la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement	14
	C. Interdépendance : Mobiliser les ressources pour le développement – prix des produits de base, capacités productives, offre et distribution	18
	D. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	20
	E. Le développement en Afrique : Libéralisation du commerce et résultats à l'exportation en Afrique	24
	F. L'évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement	27
	G. Les stratégies financières de développement dans un monde interdépendant : Politiques financières et investissements productifs liés au commerce et au développement	29
	H. L'investissement au service du développement : Sociétés transnationales, infrastructures et développement et social	32
	I. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social	35
	J. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED	35
	K. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	36
	L. Rencontre avec la société civile	38
	M. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante et unième session (Genève, 4 et 5 décembre 2007)	40
	N. Rapports du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	41

O. Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2007-2008 et aux incidences de ces cours . . . 42

III. Questions de procédure et questions connexes . . . 42

A. Ouverture de la session . . . 42

B. Élection du Bureau . . . 42

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session . . . 43

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs . . . 43

E. Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Conseil . . . 43

F. Désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2009 . . . 43

G. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil . . . 44

H. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil . . . 44

I. Examen du calendrier des réunions . . . 44

J. Composition du Groupe de travail en 2009 . . . 44

K. Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale . . . 45

L. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil . . . 45

M. Adoption du rapport . . . 45

Annexes

I. Ordre du jour de la cinquante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement . . . 46

II. Participation . . . 48

Introduction

La cinquante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 15 au 26 septembre 2008. Au cours de cette session, le Conseil a tenu 11 séances plénières – ses 1019e à 1029e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Conclusions concertées 493 (LV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Se félicite* que les résultats économiques de nombreux pays les moins avancés (PMA) se soient récemment améliorés et en particulier que ces pays aient atteint un taux de croissance annuel de 7 % de leur produit intérieur brut (PIB), mais *constate avec préoccupation* que leur croissance reste fragile et que les PMA ont pris du retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), malgré les quelques progrès enregistrés dans les domaines de l'enseignement primaire et de la lutte contre les disparités entre hommes et femmes. Leur développement restera une priorité fondamentale pour la communauté internationale;

2. *Invite* les États membres et les organismes des Nations Unies compétents à prendre en compte les mesures recommandées dans le *Rapport 2008 sur les pays les moins avancés* : *croissance, pauvreté et modalités du partenariat pour le développement* pour l'élaboration des politiques et des stratégies de développement, ainsi que les modalités du partenariat pour le développement;

3. *Réaffirme* qu'une croissance soutenue dans les PMA ne saurait reposer uniquement sur l'envolée des prix des produits de base, mais passe par une diversification s'appuyant sur un État catalyseur, c'est-à-dire un État qui promeut des politiques de développement transparentes, responsables et efficaces afin de renforcer, notamment, la productivité agricole et les capacités productives intérieures, ainsi que d'accroître l'emploi productif grâce à des investissements publics qui encouragent activement l'investissement privé;

4. *Demande instamment* aux PMA de s'approprier davantage leurs stratégies nationales de développement en élaborant et en mettant en œuvre des politiques de développement solidaires adaptées à leurs besoins particuliers. Ce faisant, ces pays devraient s'efforcer de mobiliser des ressources intérieures, notamment les recettes provenant des produits de base le cas échéant et selon qu'il convient, et de renforcer les capacités étatiques et la bonne gouvernance à tous les niveaux, y compris en adoptant des politiques transparentes de gestion de l'aide, compte tenu du Programme d'action d'Accra adopté au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement;

5. *Demande instamment* aux partenaires de développement des PMA de soutenir activement la prise en main par ces pays de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement et de contribuer à renforcer les capacités des PMA en ce sens, la prise en main par les pays jouant un rôle fondamental dans l'efficacité de l'aide au développement; il faudrait notamment promouvoir des solutions de développement endogènes et continuer de modifier la nature des conditionnalités imposées, conformément au Programme d'action d'Accra (par. 25);

6. *Invite* les PMA à mettre l'accent, y compris dans leurs demandes d'aide, sur les secteurs productifs et l'infrastructure dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs propres stratégies nationales de développement;

7. *Invite* les partenaires de développement à honorer leurs engagements respectifs d'accroître l'aide, en particulier aux PMA, et à veiller à ce que la structure de l'aide soit compatible avec les priorités de développement définies par ces pays dans leurs stratégies nationales de développement, en accordant toute l'attention voulue au renforcement de l'outil productif des PMA, notamment par le biais de l'aide au commerce, ce qui aiderait à mettre fin à la dépendance à l'égard de l'aide. Dans certains cas, un rééquilibrage des demandes et des apports d'aide peut s'avérer nécessaire;

8. *Recommande* que la CNUCED, dans le cadre de sa stratégie de diffusion des résultats de ses travaux d'analyse directive et de recherche, encourage l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre PMA dans le domaine du commerce et du développement et dans les domaines associés du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable;

9. *Salue* le rôle important que jouent les activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED dans l'aide aux PMA. La CNUCED devrait intensifier sa contribution au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur de ces pays, en collaboration avec les autres institutions participantes, et devrait aider à renforcer les capacités des PMA d'assurer une gestion, une application et un suivi efficaces de l'intégration du commerce dans leurs plans nationaux de développement;

10. *Reconnaît* la contribution importante du Cadre intégré renforcé, dont la CNUCED est l'un des organismes membres, et invite le secrétariat de la CNUCED à intensifier sa coopération avec ce mécanisme afin de renforcer ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités en faveur des PMA;

11. *Appelle* la CNUCED à apporter, dans le cadre de son mandat, une assistance technique aux PMA, dont beaucoup souffrent des effets de la crise alimentaire actuelle, des changements climatiques et de catastrophes naturelles;

12. *Invite* les donateurs et les autres pays en mesure de le faire à alimenter le Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA et à le reconstituer périodiquement, afin de diversifier les sources de financement, seuls quelques donateurs y ayant versé des contributions jusqu'ici; ce fonds d'affectation spéciale reste un moyen important de compléter les ressources provenant du budget ordinaire pour lancer, concevoir et exécuter des activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les PMA;

13. *Invite* la CNUCED à cibler davantage ses activités sur les besoins des PMA dans tous ses domaines de compétence et à contribuer, selon que de besoin, à la prochaine quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qu'il est prévu d'organiser à la fin de la présente décennie conformément au paragraphe 114 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et à la résolution 62/203 de l'Assemblée générale;

14. *Encourage* la CNUCED, dans le cadre de son mandat et conformément à sa politique de publication, notamment grâce à une meilleure utilisation des ressources provenant du budget ordinaire, à réaliser de nouvelles études sur des secteurs présentant un intérêt particulier pour les PMA, surtout des secteurs nouveaux et non traditionnels, afin d'améliorer les débouchés commerciaux et les perspectives de développement de ces pays;

15. Dans la limite des ressources existantes, *appelle* la CNUCED à réaffecter une partie de son budget ordinaire au financement du *Rapport sur les pays les moins avancés*, qui ne devrait pas dépendre de contributions volontaires; et *encourage* la CNUCED à accroître son efficacité opérationnelle afin que les fonds nécessaires à l'établissement du Rapport y soient affectés en perturbant le moins possible d'autres activités de l'organisation.

1029e séance plénière
26 septembre 2008

B. Le développement économique en Afrique : Libéralisation du commerce et résultats à l'exportation en Afrique

Conclusions concertées 494 (LV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Se félicite* du rapport établi en 2008 par le secrétariat de la CNUCED, intitulé *Le développement économique en Afrique : les résultats à l'exportation après la libéralisation du commerce – quelques tendances et perspectives*, et *prend note* de la conclusion du rapport selon laquelle le développement des exportations exige davantage qu'une libéralisation du commerce et des politiques complémentaires sont nécessaires pour s'attaquer aux divers facteurs qui limitent la capacité d'offre des pays, de façon que les pays africains puissent tirer parti des débouchés à l'exportation;

2. *Reconnaît* l'ampleur des efforts de libéralisation du commerce déployés aux niveaux unilatéral, régional et multilatéral par les pays africains au cours des vingt-cinq dernières années, dont les effets positifs ne se sont pas fait pleinement sentir, d'où la nécessité d'efforts continus et complémentaires; et *note avec préoccupation* la relativement faible tenue des exportations, surtout en termes de diversification vers la production de produits à plus forte valeur ajoutée dans les secteurs agricole et manufacturier, comme en témoigne la baisse de la part de marché de l'Afrique dans le total des exportations mondiales de marchandise de 6 % en 1980 à 3 % en 2007, d'après le *Manuel de statistiques de la CNUCED 2008*;

3. *Reconnaît également* les incidences, aussi bien sur le commerce que sur le développement, de l'érosion des préférences commerciales pour les pays africains. Dans ce contexte, il faut trouver des solutions efficaces et appropriées à

cette érosion, notamment dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, pour répondre aux besoins des pays africains en matière d'accès aux marchés et de diversification;

4. *Réaffirme* que chaque pays africain doit être le premier responsable de son propre développement, en gardant à l'esprit le rôle d'un environnement international favorable. À cet égard, les stratégies nationales de développement en Afrique devraient comprendre, selon qu'il convient, l'adoption de mesures sectorielles relatives à l'offre telles que mesures d'incitation, promotion de la productivité et réformes institutionnelles, visant tous les secteurs de l'économie, y compris des politiques monétaires, afin de renforcer la réactivité de l'offre aux débouchés à l'exportation résultant de la libéralisation du commerce;

5. *Note avec préoccupation* les incidences de la crise alimentaire actuelle sur plusieurs pays africains et souligne l'importance des stratégies de développement du secteur agricole en tant que moyen de promouvoir la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et de réduire le risque de futures crises, par exemple grâce à des mesures visant à : a) accroître les investissements publics dans l'agriculture, en tenant compte des accords, relevant du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, relatifs à l'affectation à l'agriculture d'une plus forte proportion des budgets nationaux; b) offrir des incitations financières pour la modernisation du secteur; et c) développer des programmes de diversification des exportations;

6. *Souligne* que les politiques structurelles visant à promouvoir le secteur manufacturier adoptées par les gouvernements avec, le cas échéant, le soutien des partenaires de développement devraient s'attacher à : a) créer des infrastructures fiables permettant de soutenir une production et des exportations efficaces; b) encourager les entreprises à devenir plus compétitives en accroissant la productivité du travail et en développant leurs capacités technologiques; et c) promouvoir la création de plus vastes marchés ainsi que de plus grandes entreprises, afin de bénéficier d'économies d'échelle, tout en prévoyant des mesures d'appui aux petites et moyennes entreprises;

7. *Déplore* la faiblesse des échanges commerciaux entre pays africains et reconnaît que promouvoir la coopération et l'intégration économiques régionales et interrégionales, y compris les possibilités intrinsèques offertes par divers partenariats Sud-Sud et Nord-Sud, pourrait aider les pays africains à accroître leurs exportations, ce qui leur permettrait de diversifier leurs traditionnelles exportations de produits primaires bruts au profit de produits plus dynamiques;

8. *Invite* les partenaires commerciaux de l'Afrique à continuer d'ouvrir leurs marchés aux produits intéressant le commerce d'exportation des pays africains et à continuer d'aider ces pays à améliorer leur capacité de s'adapter à des normes techniques de plus en plus exigeantes, s'agissant en particulier des normes alimentaires et sanitaires;

9. *Invite en outre* les partenaires commerciaux de l'Afrique à s'attaquer d'urgence aux incidences des obstacles non tarifaires, des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, notamment sur les exportations agricoles de l'Afrique, qui freinent la diversification; et à cette fin, demande notamment à tous les pays d'honorer leurs engagements respectifs d'octroyer un accès en franchise et hors contingent aux pays les moins avancés, comme prévu dans la Déclaration

ministérielle de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce;

10. *Souligne* que les pays donateurs et les organisations multilatérales compétentes jouent un rôle essentiel en aidant les pays africains, notamment par le biais de l'Aide au commerce, à améliorer leurs capacités de production et d'exportation;

11. *Invite* la CNUCED, dans les limites de son mandat et comme convenu dans l'Accord d'Accra, à poursuivre son travail d'analyse approfondie et critique et à s'efforcer d'élargir la diffusion des résultats de ses travaux de recherche.

1029e séance plénière
26 septembre 2008

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 495 (LV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note avec satisfaction* des activités de coopération technique de la CNUCED et exprime sa gratitude aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour leur appui continu;

2. *Réaffirme* le rôle du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en tant que mécanisme de consultation entre États membres sur toutes les questions relatives à la coopération technique;

3. *Rappelle* sa décision 492 (LIV) et les paragraphes 215 c), 216 et 217 de l'Accord d'Accra concernant la nécessité d'accroître la cohérence de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique ainsi que la coordination des programmes et activités d'assistance technique entre les divisions, notamment de procéder à une rationalisation en constituant des ensembles et des programmes thématiques;

4. *Se félicite* de la création de 17 ensembles thématiques – assortie de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et pluriannuels existants ou nouveaux – et *invite* le secrétariat, en consultation avec les États membres, à poursuivre le processus de regroupement entre les ensembles et à l'intérieur de chaque ensemble, selon que de besoin, sans préjudice de la portée, du contenu et des modalités d'exécution;

5. *Invite* les donateurs actuels et potentiels en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles aux fonds d'affectation spéciale thématiques récemment créés; demande instamment au secrétariat de communiquer des informations à caractère administratif sur les fonds d'affectation spéciale et aux donateurs d'adresser au secrétariat les instructions financières nécessaires à la création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et à la clôture des projets achevés; et encourage une communication plus dynamique entre le secrétariat, les bénéficiaires et les donateurs, afin d'avancer dans le processus de regroupement;

6. *Prend note* avec intérêt des informations relatives aux demandes d'assistance technique et *prie* le secrétariat de tenir les États membres régulièrement informés de ces demandes et de la suite qui leur est donnée. Ces informations pourraient permettre aux pays bénéficiaires, aux donateurs et au secrétariat de la CNUCED d'examiner plus avant les moyens de répondre aux demandes par des activités, et aider le secrétariat et les États membres à définir les orientations de la coopération technique de la CNUCED dans le cadre de son mandat;

7. *Prie* le secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme un point relatif aux interactions entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs en matière de coopération technique de la CNUCED, conformément au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra;

8. *Note* que le nouveau « portail » de la coopération technique de la CNUCED est en cours de réalisation et devrait jouer un rôle utile pour accroître la transparence, décrire les programmes d'assistance technique de la CNUCED et déterminer les besoins et les priorités des pays en développement;

9. *Note avec satisfaction* que la CNUCED participe activement aux initiatives interinstitutions liées au processus « Unis dans l'action » pour la cohérence à l'échelle du système, et joue un rôle de chef de file au sein du Groupe sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat, et *se félicite* que les États membres continuent d'appuyer ce mécanisme interinstitutions;

10. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à redoubler d'efforts pour intégrer les questions économiques et commerciales dans les plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, dans les plans stratégiques de développement national et dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, notamment en aidant les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à le faire en conformité avec le paragraphe 90 i) de l'Accord d'Accra, et prie le secrétariat de tenir les États membres régulièrement informés à ce sujet;

11. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à étudier la possibilité d'accroître le nombre total de cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (cours organisés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok) et d'autres activités de renforcement des capacités, notamment le réseau de l'Institut virtuel et TrainForTrade;

12. *Note* l'importance d'une plus grande coopération entre la CNUCED et le Centre du commerce international en matière d'assistance technique, chacun se concentrant sur ses avantages comparatifs;

13. *Invite* les États membres à inclure dans leurs délégations respectives des représentants en poste sur le terrain directement associés à l'exécution d'activités de coopération technique, afin qu'ils puissent participer aux sessions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme et fournir une évaluation, de leur point de vue, de l'impact de l'assistance technique dans leur pays; et, à cet égard, *encourage* la CNUCED à faciliter l'utilisation de moyens de conférence virtuels afin d'accueillir le plus grand nombre possible de participants;

14. *Invite* les donateurs et les pays en mesure de le faire à verser des contributions destinées à aider les représentants de pays bénéficiaires en poste sur le terrain à prendre part aux débats du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme;

15. *Propose* que le Groupe sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat procède, sous la direction de la CNUCED et un an environ après la tenue de chaque atelier de formation dont auront bénéficié les coordonnateurs résidents dans le cadre dudit Groupe, à une évaluation de la prise en compte des questions commerciales et associées dans les plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

1027e séance plénière
23 septembre 2008

D. Autres décisions du Conseil

Développement progressif du droit commercial international : quarante et unième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (New York, 16 juin 3 juillet 2008)

À sa 1027e séance plénière, le 23 septembre 2008, le Conseil a pris note du quarante et unième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (A/63/17).

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante et unième session (Genève, 4 et 5 décembre 2007)

Également à sa 1027e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa quarante et unième session (ITC/AG(XLI)/216).

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au Sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

Également à sa 1027e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au Sommet des Nations Unies, et sur la contribution de la CNUCED (TD/B/55/7).

Rapports du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme

Toujours à sa 1027e séance plénière, le Conseil a pris note des rapports du Groupe de travail sur sa cinquantième session (TD/B/WP/200) et sur sa cinquante et unième session (TD/B/WP/206) et a fait siennes les conclusions concertées figurant dans ces rapports, y compris le changement du nom du Groupe de travail en « Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme ».

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

Également à sa 1027e séance plénière, le Conseil a adopté le projet de décision figurant dans le rapport du Groupe de travail sur sa cinquante et unième session (TD/B/WP/206) (voir la section C plus haut).

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2007-2008 et aux incidences de ces cours

À sa 1027e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport oral sur ce point présenté par le Président du Conseil à sa cinquante-quatrième session.

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

À sa 1028e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/55/2) et a décidé que, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il serait rendu compte dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur sa cinquante-cinquième session des délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour (voir la section K du chapitre II plus loin).

Rencontre avec la société civile

À sa 1029e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a pris note du résumé de cette réunion présenté dans le document TD/B/55/L.2/Add.1.

Mandat des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique

Également à sa séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé les thèmes et mandats des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique, et a demandé au secrétariat d'en publier la compilation en tant que document officiel (TD/B/55/9).

Réunion directive du Conseil du commerce et du développement

À sa séance plénière de clôture, le Conseil a demandé au Bureau élargi de se réunir la semaine suivante pour décider de la tenue d'une réunion directive à la mi-novembre 2008, et en arrêter l'ordre du jour, l'objectif étant d'établir la contribution du Conseil à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir du 29 novembre au 2 décembre 2008 à Doha (Qatar).

II. Résumé du Président[1]

A. Déclarations liminaires

1. Les délégations se sont déclarées vivement préoccupées par la situation précaire de l'économie mondiale, notamment par l'instabilité et l'incertitude des marchés internationaux de capitaux, de devises et de produits de base. La crise alimentaire actuelle, en particulier, devait retenir toute l'attention de la communauté internationale. L'avenir de l'économie mondiale dépendrait de la manière dont les gouvernements réagiraient à ces problèmes, tant individuellement que collectivement.

2. Les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avaient été inégaux selon les régions en développement; c'était en Afrique subsaharienne que l'on constatait les progrès les moins satisfaisants. La situation actuelle de l'économie mondiale, de fait, mettait en grave difficulté de nombreux pays en développement importateurs de produits alimentaires et énergétiques. Les délégations ont toutefois estimé qu'il devrait être encore possible d'atteindre les OMD dans toutes les régions, à condition qu'il y ait un effort politique concerté de toutes les parties concernées. Le développement des capacités productives devait être au cœur des stratégies visant à accélérer la croissance économique et à créer des emplois productifs et décents. À cet égard, quelques délégations ont souligné que l'aide internationale devait être rééquilibrée de façon à garantir suffisamment d'investissements dans les infrastructures et les secteurs productifs – y compris le secteur agricole – dans les pays en développement. Quelques pays développés prévoyaient de doubler leur aide publique au développement (APD) d'ici à 2010, en concentrant cet effort sur l'Afrique. Les activités au titre de l'aide au commerce étaient considérées comme un complément important à l'APD.

3. Les délégations ont été nombreuses à souligner l'importance d'une application pleine et entière de l'Accord d'Accra. Étant donné les perspectives économiques incertaines, les délégations – en particulier celles de pays en développement – ont invité la CNUCED à contribuer plus efficacement au débat mondial sur le développement et aux mécanismes de l'ONU pour le développement. Plusieurs délégations ont félicité la CNUCED de la publication récente de ses rapports phares et ont vivement encouragé le secrétariat à continuer de suggérer des solutions viables et pratiques aux problèmes économiques mondiaux. Les mesures déjà prises par la CNUCED pour appliquer l'Accord d'Accra, notamment la création d'un comité directeur chargé de superviser la mise en œuvre de l'accord, et le regroupement de fonds thématiques d'affectation spéciale, ont été saluées par les délégations.

4. Dans la mesure où le commerce était un pilier essentiel de la croissance économique, de nombreuses délégations se sont déclarées très préoccupées par la paralysie du Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha. Pour les

[1] Les versions électroniques des déclarations des représentants sont affichées sur le site Web de la CNUCED sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles ont été reçues, de même que les fichiers audio (original/anglais) des déclarations générales et autres faites lors du débat de haut niveau, notamment. Aller à www.unctad.org/meetings, sélectionner l'organe intergouvernemental et la session, et cliquer sur Programme.

délégations, un résultat final axé sur le développement offrirait le meilleur cadre possible pour corriger les distorsions qui perturbaient depuis longtemps les flux commerciaux. Il a été observé qu'un échec du Cycle de Doha aurait un coût élevé pour les pays les moins avancés (PMA), dont le pouvoir de négociation dans le cadre d'un accord bilatéral ou régional était très limité, et en tout état de cause bien moindre que dans le cadre d'un régime de commerce multilatéral. Les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été invités à envisager de reprendre rapidement les négociations. Il a été estimé que la CNUCED pourrait jouer un rôle constructif en démontrant qu'une issue positive au Cycle de Doha serait dans l'intérêt de tous. Un appel a été lancé à tous les principaux partenaires de négociation, y compris les pays émergents, pour qu'un accès en franchise et hors contingent soit accordé aux PMA.

5. Les délégations ont redit que le mandat de la CNUCED reposait sur trois piliers – formation de consensus, recherche et analyse et coopération technique – et ont réaffirmé le rôle de la CNUCED en tant que principal organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Un certain nombre de délégations ont approuvé l'attention accordée par la CNUCED à des catégories de pays spécifiques comme les PMA, les pays africains, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que d'autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables. Plusieurs délégations de pays en développement ont exprimé leur satisfaction des travaux consacrés par la CNUCED aux accords commerciaux régionaux et à la coopération Sud-Sud. Toutefois, même si l'accès aux marchés s'améliorait du fait des initiatives de libéralisation du commerce menées dans le cadre de l'OMC, les pays en développement – et les PMA en particulier – ne pouvaient pas en bénéficier pleinement en raison des capacités d'offre intrinsèquement limitées.

6. Beaucoup de délégations de pays en développement ont salué le rôle joué par la CNUCED dans la coopération interinstitutionnelle menée au titre de l'initiative d'aide au commerce, et ont exprimé l'espoir que le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés mette davantage l'accent sur des programmes de renforcement des capacités en matière commerciale, et que les préoccupations liées au commerce et au développement deviennent partie intégrante des plans nationaux de développement et des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Dans le même ordre d'idées, plusieurs délégations ont demandé à la CNUCED de travailler avec les institutions de Bretton Woods, notamment, aux fins d'une plus grande cohérence des politiques économiques.

7. Il a été suggéré de renforcer les activités sur les accords commerciaux régionaux et sur une intensification de la coopération Sud-Sud, sans préjudice du système commercial multilatéral. Il a aussi été estimé qu'une attention particulière devait être accordée au paragraphe 41 de l'Accord d'Accra, relatif à l'assistance à fournir à certains groupes de pays, dont les PMA. À cette fin, les questions relatives aux PMA devraient être intégrées dans toutes les divisions; la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, devrait bénéficier de ressources financières et humaines plus importantes; et la coopération technique en faveur des PMA devrait être prioritaire.

B. Débat de haut niveau : Le commerce et les capacités productives pour la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement[2]

1. Principaux points

8. L'actuel environnement économique mondial, caractérisé par des crises alimentaires, énergétiques et financières récurrentes, ne laisse pas d'être extrêmement préoccupant et contribue à amplifier encore les problèmes de développement. Dans ce contexte, le commerce a un rôle essentiel à jouer. C'est un moteur de la croissance, et la croissance est à la base du développement. L'amélioration de l'accès aux marchés pour les pays en développement reste essentielle, mais pour commercer avec profit, chaque pays doit aussi posséder les capacités productives nécessaires. De nombreux pays en développement auront besoin d'une assistance à cet égard, et il faut corriger le déséquilibre qui s'est creusé entre l'aide au développement social et l'aide au développement des infrastructures économiques et des activités productives, y compris l'agriculture. L'efficacité de l'aide au développement doit également être améliorée par une plus grande transparence, un partenariat mondial pour le développement renforcé et une plus grande appropriation par les pays des stratégies nationales de développement. Les politiques qui encouragent la croissance économique sont plus à même de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elles seront plus efficaces avec un « État catalyseur » – c'est à dire un État qui joue un rôle de facilitateur, et qui ne soit ni inerte ni interventionniste – et encore plus avec un secteur privé considéré comme un partenaire de développement à part entière. Une approche multilatérale renforcée sera également indispensable.

2. Recommandations avancées par les participants

9. Si l'on veut avoir une chance réaliste d'atteindre les OMD, il faut agir maintenant. C'est pourquoi, les participants au débat de haut niveau du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-cinquième session soumettent les suggestions ci après à l'attention de la communauté internationale :

a) Intégrer les efforts visant à la réalisation des OMD dans une plus vaste stratégie de développement économique, car il est peu probable que l'on puisse obtenir des résultats durables en se concentrant sur la réalisation de tel ou tel OMD pris isolément. Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur la production, l'amélioration de la productivité et les capacités productives dans le secteur

---

[2] Les intervenants ci après ont fait un exposé et participé au débat de haut niveau :
M^me^ Monique Nsanzabaganwa, Ministre du commerce et de l'industrie (Rwanda)
M. Temístocles Montás, Ministre de l'économie, de la planification et du développement (République dominicaine)
M. Yasuo Hayashi, Président et Directeur général de l'Organisation japonaise pour le commerce extérieur (JETRO)
M. Enrique A. Manalo, Vice-Ministre des affaires étrangères (Philippines)
M^me^ Lineo Molise, Ministre adjointe de l'intérieur (Lesotho)
M^me^ Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
M^me^ Mia Horn af Rantzien, Directrice générale adjointe de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement.

agricole, le secteur manufacturier et les services, ainsi que sur le développement des infrastructures dans le cadre des efforts visant à la réalisation des OMD, dans la mesure où cette réalisation impliquera à la fois une hausse des revenus privés (sur la base d'un emploi productif) et une amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, éducation, santé, eau et assainissement);

b) Renforcer le partenariat mondial pour le développement selon des modalités tenant compte des actuelles réalités mondiales, y compris l'action croissante de nouveaux donateurs et d'acteurs philanthropiques. La détérioration des perspectives mondiales met en lumière la nécessité d'un partenariat renforcé;

c) Réorienter le rôle de l'État de façon qu'il puisse agir comme un État catalyseur qui non seulement corrige les imperfections du marché, mais assure aussi activement la réalisation des objectifs de développement, y compris les OMD, et réagit efficacement aux chocs;

d) Promouvoir une véritable appropriation par les pays des stratégies nationales de développement afin d'accroître l'efficacité, pour le développement, de l'aide;

e) Considérer la crise alimentaire, qui compromet les progrès dans la réalisation des OMD, comme un problème à long terme de développement et non pas simplement comme une urgence à court terme;

f) Considérer les changements climatiques et les questions de sécurité énergétique comme des problématiques intersectorielles critiques dans le contexte du développement des capacités productives et de la réalisation des OMD. La vulnérabilité aux pénuries d'énergie et aux catastrophes naturelles s'accroît et pourrait fortement ralentir les progrès dans la réalisation des OMD;

g) Continuer de travailler à une conclusion positive du Cycle de négociations commerciales de Doha, assortie d'un ensemble de mesures valables en faveur du développement. Un élargissement de l'accès aux marchés et les courants commerciaux qui en résulteraient peuvent dégager d'importantes ressources pour la réalisation des OMD et avoir des incidences directes sur l'emploi et la pauvreté. L'accès aux marchés en franchise et hors contingent pour tous les PMA doit rapidement devenir une réalité;

h) Mettre en œuvre l'initiative d'aide au commerce sans plus tarder et indépendamment des résultats du Cycle de Doha;

i) Intensifier l'aide publique au développement (APD) pour assurer la réalisation des OMD conformément aux engagements actuels, mais aussi rééquilibrer la composition de l'aide de façon qu'une plus grande partie en soit affectée aux secteurs productifs et aux infrastructures économiques;

j) Inverser le recul de l'APD affectée au secteur agricole;

k) Adopter de nouvelles politiques et de nouveaux mécanismes de coopération à la fois dans les pays d'origine et dans les pays bénéficiaires pour tirer parti des envois de fonds, à la fois comme source potentielle d'investissements productifs et comme moyen de sécuriser les revenus, grâce à des programmes de transfert de liquidités ou à des fonds de contrepartie publics;

l) Profiter pleinement de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus

de Monterrey, qui doit se tenir à Doha en novembre décembre 2008, pour aborder le financement des besoins de développement à la lumière des nouvelles réalités mondiales, y compris l'actuel resserrement du crédit;

m) Inviter les pays donateurs à être attentifs à ce que leurs politiques intérieures dans des domaines tels que le commerce, le financement et la technologie soutiennent le renforcement des capacités productives dans les pays en développement;

n) Améliorer la coordination entre les organisations internationales, notamment à travers le Groupe sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat; les donateurs sont invités à apporter leur appui aux activités de ce groupe.

3. Résumé des débats

10. Les progrès accomplis dans la réalisation des OMD ont été inégaux. Les résultats de l'Afrique subsaharienne, en particulier, sont en deçà des attentes. Plusieurs crises – énergétique, alimentaire et financière – menacent actuellement de réduire ou d'annuler les gains enregistrés jusque-là. Le développement économique joue un rôle essentiel dans la réalisation des OMD, et le meilleur moyen de les atteindre – en particulier l'objectif de la réduction de la pauvreté – est d'intégrer les efforts déployés en ce sens dans une stratégie de développement économique plus large. Cette approche permettrait de faire face aux enjeux et aux perspectives de la mondialisation par le biais de programmes de développement portant notamment sur les capacités productives, l'infrastructure matérielle et la création d'emplois. Elle prendrait aussi en compte les nouvelles questions qui ont des effets positifs ou négatifs sur la réalisation des objectifs internationaux de développement, telles que les changements climatiques ou la contribution potentielle des migrants au développement de leur pays d'origine grâce aux envois de fonds. Dans le cadre de ces efforts, il sera essentiel de renforcer l'approche multilatérale.

11. L'État doit jouer un rôle de catalyseur non seulement pour créer les conditions propices à un secteur privé dynamique, mais aussi pour assurer la mise en place de politiques axées sur des priorités de développement adaptées. En temps de crise, l'État doit préserver des structures de marché stables et durables en encourageant la bonne gouvernance à tous les niveaux. La politique publique devrait être équilibrée de façon à ce que la sphère d'activité des entreprises et des investisseurs privés soit contrebalancée par des réglementations adaptées afin de garantir un développement durable.

12. Le secteur privé doit aussi jouer un rôle essentiel dans le processus de développement. Les partenariats public-privé entre l'État et le secteur privé peuvent être très efficaces à cet égard. Un environnement propice doit être créé pour contribuer à renforcer les capacités productives en donnant au secteur privé de plus grandes possibilités d'investir et d'exercer de nouvelles activités. Il repose notamment sur un accès accru aux marchés des pays développés. Il faut étudier de nouveaux moyens d'accroître la participation du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement. Les acteurs économiques, les investisseurs et les petites et moyennes entreprises pourraient ainsi échanger des connaissances et des expériences avec les spécialistes du développement. L'exemple de l'Amérique latine montre que de nombreuses entreprises qui ont intégré leur responsabilité sociale dans leur modèle économique ont contribué aux aspects environnementaux et

sociaux du processus de développement. Une approche multipartite associant tous les acteurs nationaux peut aussi procurer des avantages au niveau multilatéral, car les intérêts de chacun ont déjà été pris en compte lorsque le Gouvernement arrive à la table de négociation.

13. Pour ce qui est du financement du développement, tout le monde s'accorde à dire que l'APD devrait être améliorée et augmentée. L'avis général dans les pays en développement est qu'il est nécessaire de poursuivre l'allégement de la dette et que des sources novatrices de financement doivent être trouvées. Les efforts déployés par ces pays pour attirer l'investissement étranger n'ont pas connu le même degré de succès; parfois, les mauvaises notes données par des agences de notation influentes – qui, de l'avis des pays concernés, manquent d'objectivité – ont un effet dissuasif sur les investisseurs.

14. Il faut inverser la tendance à la baisse de l'APD affectée au secteur agricole dans les pays en développement, qui a abouti à une réduction des investissements publics destinés à soutenir l'agriculture. Le peu d'attention accordé à la croissance de la productivité agricole peut être considéré comme l'un des facteurs qui ont contribué à la crise alimentaire actuelle.

15. Une coordination efficace au sein de la communauté internationale, en particulier parmi les organismes intergouvernementaux, est essentielle au renforcement des capacités productives des pays en développement. Il ne devrait évidemment pas y avoir de concurrence préjudiciable entre les donateurs ou les organismes de développement. Cette coordination devrait être soutenue par les efforts des pays donateurs pour atteindre leurs objectifs déclarés en matière d'aide publique au développement, qui devraient être axés sur les besoins et les priorités définis par les pays bénéficiaires.

16. Afin de réaffecter de manière efficace l'aide au développement au renforcement des capacités productives, la CNUCED devrait examiner, dans ses analyses, l'impact plus large du renforcement du secteur privé, surtout des petites et moyennes entreprises, sur le développement. Le système des Nations Unies dans son ensemble devrait aussi identifier les secteurs dans lesquels le développement aurait les effets les plus bénéfiques dans chaque pays. À travers ses divers organes et organismes, il devrait aussi contribuer à l'élaboration de normes relatives au développement, tout en tenant compte des besoins et des préoccupations de tous les acteurs du développement.

17. L'initiative d'aide au commerce, le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et d'autres instruments sont utiles pour soutenir le développement, mais l'aide au développement en général doit être mieux ciblée, surtout sur les besoins particuliers des pays les moins avancés, qui sont marginalisés dans le commerce mondial et rencontrent de sérieux problèmes économiques et autres au plan national.

18. Une mise en garde s'impose au sujet des accords de partenariat économique que les pays en développement signent avec des pays développés. Les partenaires commerciaux des pays en développement sont priés de continuer de s'efforcer de permettre un accès véritable à leurs marchés en se préoccupant des contraintes relatives aux règles d'origine qui figurent dans ces accords. Un élément positif est qu'aux termes de l'Accord d'Accra, la CNUCED s'est vu confier un mandat qui lui permet d'affecter son assistance technique au renforcement des capacités

productives des pays en développement tout en tenant compte de l'impact sur le développement économique de nouvelles problématiques, telles que les changements climatiques, la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, la crise financière et les envois de fonds.

C. Interdépendance : Mobiliser les ressources pour le développement – prix des produits de base, capacités productives, offre et distribution

19. Au cours du débat sur les chapitres 1 à 3 du Rapport sur le commerce et le développement, 2008, les délégations se sont largement félicitées du Rapport et de l'accent qui avait été mis sur la mobilisation des ressources pour le développement. Le Rapport jetait les bases des discussions à venir sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la prochaine Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Il proposait a) une évaluation claire de l'actuelle situation économique, y compris une analyse utile et pertinente des récentes perturbations financières, b) une analyse détaillée des incidences de politique générale des récentes hausses des prix des produits de base et des denrées alimentaires, c) une réflexion riche et approfondie sur des questions cruciales pour l'économie des pays en développement, et d) un excellent point de départ pour un meilleur débat documenté.

20. Les délégations se sont inquiétées de la détérioration de la situation économique mondiale sous l'effet de la crise financière aux États Unis et de ses répercussions possibles sur d'autres pays, en particulier les pays en développement. Des craintes ont été exprimées quant au risque croissant que le ralentissement dans les pays développés ne s'étende aux pays en développement. D'une manière générale, les pays en développement étaient considérés être mieux préparés à faire face à la crise que par le passé, car ils avaient récemment enregistré de solides gains financiers extérieurs, comme en témoignaient leurs excédents en compte courant et leurs réserves accumulées. Ils étaient devenus moins dépendants des apports financiers extérieurs, et le risque de contagion de la crise financière était faible. Toutefois, ils seraient davantage touchés par des effets indirects, provenant du secteur de l'économie réelle, car la demande de biens diminuerait en raison du ralentissement économique global.

21. Concernant les politiques nécessaires pour affronter la crise, quelques délégations ont mis en doute l'utilité des plans de sauvetage des institutions financières dans les pays développés, mais ces plans de sauvetage ont finalement été jugés utiles à l'intérêt général, dans la mesure où les institutions financières assuraient des services importants pour le secteur productif. Ils permettaient également d'endiguer les risques systémiques, car en dépit de leur coût, il serait encore plus onéreux de laisser la crise s'étendre. Il a néanmoins été convenu que l'aide publique ne devait pas être gratuite et qu'il fallait renforcer la régulation des marchés financiers afin d'empêcher de nouvelles crises. Il a également été largement convenu que la discipline des marchés n'était pas suffisante et que l'État devait être plus actif pour surveiller les marchés financiers et prévenir les crises financières. Les gouvernements devraient même, dans certains cas, fixer des

objectifs pour des variables importantes comme les taux d'intérêt et les taux de change.

22. De nombreuses délégations ont reconnu que la solution de la crise financière devrait être globale, sous la forme d'un renforcement de la coordination des politiques macroéconomiques internationales. Une réforme de l'architecture financière internationale a été jugée prioritaire. Il a toutefois été souligné que les pays développés avaient constamment refusé d'inscrire une telle réforme à l'ordre du jour des priorités internationales. Une coordination macroéconomique globale impliquait que les pays à excédent, en particulier l'Union européenne, se montrent plus actifs en adoptant des politiques permettant de contrer les tendances récessionnistes et d'encourager la demande. Elle devrait également englober une coordination des politiques de taux de change. Les divergences entre les politiques monétaires des banques centrales des grands pays risquaient d'encourager de nouvelles spéculations et de déstabiliser davantage encore le système. Quelques délégations ont également souligné l'importance de la coopération monétaire et financière régionale face à la crise financière. Les délégations ont reconnu l'intérêt de la coopération régionale pour le développement dans d'autres domaines, tels que le commerce et le développement des infrastructures, ainsi que pour faire face à la crise alimentaire mondiale.

23. L'importance des produits de base pour le développement des pays en développement et la nécessité d'une approche multidimensionnelle de ces produits ont fait l'objet d'un large accord. Les hausses de prix avaient profité à de nombreux pays en développement producteurs de produits de base, avec une amélioration correspondante de leurs termes de l'échange et de leur balance courante. Toutefois, beaucoup d'autres pays en développement, en particulier en Afrique, étaient confrontés à des difficultés en raison de la hausse des prix alimentaires et énergétiques. Les délégations ont largement reconnu que la spéculation avait beaucoup contribué à la hausse des prix des produits de base. Cela témoignait des liens étroits existant entre les marchés de produits et les marchés financiers. Il a également été souligné que la hausse des prix des produits de base ne se traduisait pas nécessairement par une hausse des revenus dans les pays en développement exportateurs de produits, car elle était souvent absorbée par l'accroissement des profits des sociétés transnationales.

24. Pour de nombreuses délégations, l'adoption de politiques monétaires restrictives face à la hausse des prix des produits de base pouvait créer un énorme risque de récession. En outre, l'instabilité des prix de ces produits restait un important facteur de vulnérabilité dans les pays en développement. Les hausses de prix risquaient de ne pas être durables, sous l'effet d'une réduction de la demande induite par le ralentissement économique général, du temps de réaction nécessaire pour adapter la production et de la spéculation. Les délégations ont reconnu la pertinence de la recommandation faite dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2008* de créer et d'améliorer des mécanismes pour remédier à l'instabilité des prix des produits de base. Une mesure additionnelle possible pour réduire cette instabilité était de limiter toute spéculation excessive sur les marchés de produits. Au niveau national, certains types de fonds de stabilisation pouvaient être utiles. Il a été largement reconnu que la solution à la dépendance des pays en développement à l'égard des produits de base passait par la diversification et l'industrialisation, lesquelles exigeraient un accroissement des investissements productifs.

25. Il y a eu un large consensus sur la gravité de la crise alimentaire et de ses conséquences sociales pour les pays en développement, en particulier les pays à faible revenu. Cette crise compromettait sérieusement les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. On a souligné le rôle de la demande de biocarburants, de la spéculation et des changements climatiques dans la hausse des prix alimentaires. La solution à la crise alimentaire devrait également être globale – aider les pays en développement à accroître leurs capacités de production vivrière – et il fallait s'attacher à répondre aux besoins des petits agriculteurs, en mettant l'accent sur une production agricole durable. Il a également été jugé utile d'envisager des approches régionales en matière de sécurité alimentaire. Il fallait éviter des mesures de restriction du commerce des produits alimentaires et éliminer les subventions agricoles dans les pays développés. Il faudrait augmenter l'aide publique au développement pour répondre à la fois aux besoins urgents et aux contraintes à long terme en matière de production agricole.

26. Même avec une augmentation des flux de capitaux, l'aide au développement et l'allégement de la dette restaient nécessaires à la réalisation des OMD dans de nombreux pays en développement, pour accélérer l'investissement intérieur, soutenir les dépenses sociales et financer les transformations structurelles nécessaires au delà de 2015. Les délégations se sont largement fait l'écho de l'appel lancé dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2008* en faveur d'un accroissement de l'aide publique au développement, qui soit de surcroît spécifiquement axé sur des activités propices à la croissance. Une délégation a toutefois fait remarquer que cela ne devrait pas compromettre l'aide affectée à des fins sociales. Il y a eu un large accord sur la nécessité de renforcer le partenariat mondial pour le développement, y compris avec la société civile et le secteur privé, pour faire face aux difficultés globales engendrées par la crise financière et la crise alimentaire.

27. Les délégations ont souligné la pertinence du mandat défini dans l'Accord d'Accra et se sont félicitées des premières mesures prises par la CNUCED pour le mettre en œuvre. Il fallait renforcer l'approche intégrée et globale du développement que défendait de longue date la CNUCED. Celle ci devait poursuivre ses travaux indépendants de recherche et d'analyse et contribuer à promouvoir une plus grande cohérence des systèmes commercial, financier et monétaire multilatéraux au bénéfice d'un système économique mondial plus stable et plus favorable au développement. La CNUCED devrait également continuer de fournir d'importants conseils stratégiques aux pays en développement pour les aider à mieux appréhender les perspectives et les enjeux de la mondialisation et de l'interdépendance.

D. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Résumé du Président du Comité de session I

28. Plusieurs orateurs ont souligné l'amélioration sensible des résultats économiques des PMA ces dernières années, comme l'indiquait le *Rapport 2008 sur les pays les moins avancés : croissance, pauvreté et modalité du partenariat pour le développement*. En cours de la période 2005-2007, les PMA en tant que groupe avaient atteint l'objectif de croissance de 7 % fixé dans le Programme d'action en

faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, grâce à une convergence de conditions favorables, dont de meilleures politiques nationales de développement, une hausse des prix à l'exportation des produits de base et un renforcement du partenariat avec la communauté internationale. En 2006, les exportations des PMA avaient atteint un niveau record, les flux d'APD vers ces pays avaient sensiblement augmenté et 16 d'entre eux avaient bénéficié d'un appréciable allégement de leur dette. Il en résultait que l'incidence de l'extrême pauvreté était passée d'un pic de 44 % en 1994 à 36 % en 2005.

29. On craignait toutefois qu'il ne soit difficile de soutenir à long terme de tels résultats économiques dans les PMA, car la croissance y restait fragile et non partagée. Ces inquiétudes tenaient principalement aux incertitudes qui assombrissaient l'horizon économique mondial, incertitudes qui avaient de graves répercussions sur les perspectives de croissance et de développement des PMA et sur la mise en œuvre du Programme d'action. Le niveau actuel des prix de l'énergie et des denrées alimentaires était un exemple concret des facteurs extérieurs défavorables qui risquaient de saper les résultats socioéconomiques des PMA importateurs de pétrole et importateurs nets de denrées alimentaires. En outre, même si l'incidence de l'extrême pauvreté dans les PMA diminuait, en moyenne les trois quarts de la population de ces pays restaient pauvres. Contrairement aux attentes, la croissance économique rapide enregistrée par les PMA depuis 2000 ne s'était accompagnée que d'une accélération marginale de la réduction de la pauvreté. Globalement, ces tendances impliquaient que des progrès assurés dans la voie de la réalisation des OMD étaient encore loin d'être une réalité dans ces pays.

30. Pour que les PMA progressent de façon concrète et soutenue vers la réalisation des objectifs internationaux, des mesures urgentes devaient être prises aux niveaux national et international. Au niveau national, les gouvernements des PMA devaient davantage faire preuve d'initiative et jouer un rôle de catalyseur pour stimuler les activités productives, notamment en créant des conditions encore plus propices à l'activité économique et commerciale et à l'investissement. Au niveau international, les donateurs devaient réorienter leurs priorités en mettant l'accent sur les secteurs productifs dans les PMA. D'autres mesures consisteraient à améliorer l'efficacité de l'aide grâce à un meilleur alignement, ce qui impliquait de modifier la structure et la mise en œuvre des partenariats pour le développement et de recourir davantage à des solutions endogènes face aux problèmes de développement. La CNUCED pouvait jouer un rôle de catalyseur en aidant les PMA à mettre en pratique de telles idées et à accroître l'efficacité de la gestion de l'aide.

31. La crise alimentaire actuelle avait révélé les grandes faiblesses structurelles et les vulnérabilités du secteur agricole dans les PMA. Ces dernières décennies, de nombreux PMA, auparavant exportateurs de denrées agricoles, étaient devenus importateurs, ce qui avait contribué à des difficultés chroniques de balance des paiements. Récemment, la crise alimentaire avait durement frappé les PMA, dont 21 étaient désormais en situation « d'insécurité alimentaire ». Il était proposé que la CNUCED réexamine les causes du recul de la productivité agricole dans les PMA et explore des orientations novatrices pour revitaliser ce secteur d'une importance critique pour l'activité économique globale des PMA. Un renforcement durable de la productivité vivrière pouvait fondamentalement contribuer à la croissance, ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté, dans ces pays. Une attention particulière devrait être accordée aux petits producteurs, qui constituaient l'un des groupes les plus vulnérables. Dans ce contexte, la CNUCED devrait étudier comment le système

commercial international pourrait davantage contribuer à soutenir une telle approche. Il faudrait pleinement utiliser les flexibilités existantes. La CNUCED devrait réaliser des études sur ce thème et encourager un échange de connaissances et d'expériences entre les pays.

32. Il a été reconnu que l'actuel système d'octroi et de gestion de l'APD aux pays en développement était entaché d'inefficacités et de limites, telles que tout un éventail de conditionnalités qui pouvaient limiter l'appropriation nationale. Il a été suggéré que ces conditionnalités, généralement jugées inefficaces, soient abandonnées.

33. L'essentiel de l'APD allait à la consommation sociale, en particulier la santé, l'éducation et l'assainissement. Cette répartition de l'aide, certes importante, n'avait cependant pas permis de promouvoir une dynamique de production génératrice de ressources économiques qui auraient facilité les dépenses publiques devant être engagées par les gouvernements, indépendamment de l'aide extérieure. Une APD additionnelle était donc nécessaire pour soutenir ces dépenses. Les pays bénéficiaires – en particulier les PMA – poursuivaient des stratégies pour la réalisation des OMD reposant en grande partie sur un accroissement de l'aide plutôt que sur l'expansion de leurs ressources intérieures sur la base d'une infrastructure économique et productive résiliente.

34. Les gouvernements des pays les plus dépendants de l'aide s'étaient au fil des ans spécialisés dans la recherche et la gestion de l'aide, en partie à cause des complexités des mécanismes d'octroi de cette aide. Cette spécialisation les avait empêchés de développer les capacités techniques, politiques, financières et gestionnaires nécessaires pour se doter d'une stratégie de développement indépendante et pour concevoir et mettre en œuvre leurs propres orientations. Cela avait freiné le développement des capacités humaines endogènes. L'actuel système d'aide avait ainsi tendance à renforcer la dépendance à l'égard de l'aide et donc à perpétuer des relations extrêmement asymétriques entre donateurs et bénéficiaires. Plusieurs orateurs ont noté que de nouveaux pays donateurs étaient apparus récemment, en particulier des pays en développement à revenu intermédiaire et des pays exportateurs de ressources naturelles ayant accumulé de vastes réserves en devises. Cela avait engendré une nouvelle architecture de l'aide, avec ses propres perspectives et enjeux.

35. L'attention a été attirée sur les résultats du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, organisé à Accra en septembre 2008, où avaient été examinés les progrès accomplis par les PMA par rapport aux objectifs fixés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les points ci après ont été relevés :

a) Capacité et appropriation allaient de pair – une capacité renforcée était nécessaire pour que tous les acteurs puissent dialoguer et interagir – et il était nécessaire de promouvoir les connaissances endogènes;

b) Les conditionnalités ne fonctionnaient pas comme les donateurs le souhaitaient, et pouvaient compromettre « l'appropriation de l'aide » par les pays. Parmi les conditions de base figuraient le respect des droits de l'homme et les droits des femmes;

c) Il fallait plus de responsabilité et plus de transparence en termes d'information et de prévisibilité de l'aide. Les parlements et les autorités locales

avaient un rôle essentiel à jouer dans l'élargissement et le renforcement de l'appropriation nationale;

d) La coopération Sud-Sud et la coopération trilatérale pouvaient contribuer à une plus grande efficacité, en particulier pour ce qui était du développement des capacités;

e) L'appropriation par les PMA du processus, à travers leurs programmes nationaux de développement ou leurs politiques de gestion de l'aide, était essentielle.

36. Il a été suggéré que la communauté internationale travaille de façon plus cohérente à améliorer l'efficacité de l'aide. On a souligné à cet égard l'importance de la pression internationale pour faire avancer les choses. Les pays en développement se sont félicités des engagements pris par les donateurs de promouvoir une large appropriation démocratique de la gestion de l'aide et de s'employer à continuer de délier l'aide.

37. Tandis qu'un large consensus se dégageait sur la nécessité de rendre l'aide plus efficace, plusieurs orateurs ont mis en doute sa véritable utilité pour les PMA. Les faits montraient que l'aide pouvait contribuer à réduire la pauvreté si elle était utilisée pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures, mettre en place des capacités productives et promouvoir la diversification de l'économie. Le danger était qu'elle risquait de perpétuer une dépendance malsaine à l'égard des donateurs, ainsi que des relations inégales en matière de partenariat pour le développement. Une plus grande efficacité de l'aide dépendait autant de la qualité et de l'orientation que de la quantité.

38. Il a été noté que pour assurer une croissance partagée, l'État devait jouer un rôle dynamique et catalyseur, en créant un environnement propice à l'investissement, à la croissance et à la diversification. Dans la plupart des PMA, cela nécessiterait davantage d'investissements publics, qui pourraient être utilisés pour attirer les investissements privés, ainsi que des mesures budgétaires stratégiques. Il a été souligné que les récentes modalités de gestion de l'aide avaient trop souvent encouragé un affaiblissement des structures étatiques incompatible avec la conduite d'une action déterminée.

39. L'amélioration des politiques de gestion de l'aide devrait passer par une meilleure utilisation de l'aide considérée, non pas simplement comme une mesure d'urgence ou un acte de charité, mais comme un outil de développement. L'aide devrait donc être gérée avec aussi en ligne de mire le financement du développement des infrastructures et la mise en place de capacités judiciaires et administratives dans les secteurs clefs de la gestion publique. Dans de nombreux PMA où les exportations de produits de base assuraient la dynamique initiale de croissance, l'aide pouvait servir à renforcer les capacités étatiques de traiter avec les sociétés transnationales, au moyen par exemple de codes fiscaux plus équitables – en particulier dans les industries à forte intensité de ressources – qui contribueraient à faciliter à leur tour la formation de capital et la mobilisation de ressources pour le développement.

40. Actuellement, le système d'aide n'était pas efficace. Un quart seulement de tous les versements d'aide allait à des activités du secteur productif, car les donateurs s'intéressaient surtout aux questions sociales. De plus, un grand pourcentage des flux d'aide court-circuitait complètement les procédures

budgétaires nationales. Il fallait réharmoniser les intérêts des donateurs et ceux des bénéficiaires pour éviter une faible appropriation nationale. Il a été proposé de replacer la question des OMD dans le contexte d'une transformation économique passant par le développement des capacités productives intérieures, en vue d'éliminer la dépendance à l'égard de l'aide.

41. Il a été demandé que les recommandations figurant dans le Rapport 2008 sur les pays les moins avancés : croissance, pauvreté et modalité du partenariat pour le développement concernant la conception des politiques et des stratégies de développement, ainsi que les modalités du partenariat pour le développement, soient soumises à l'examen de toutes les organisations internationales et institutions multilatérales participant à la mise en œuvre de stratégies pour la réalisation des OMD.

E. Le développement en Afrique : Libéralisation du commerce et résultats à l'exportation en Afrique

Résumé du Président du Comité de session II

42. Il a été noté que les efforts considérables que l'Afrique avait déployés pour libéraliser son commerce au cours des trente dernières années avaient eu peu de retombées bénéfiques. En fait, malgré l'envolée des prix des produits de base enregistrée ces dernières années, la part de marché des exportations africaines avait diminué de moitié pendant la période où le commerce avait été libéralisé. En 1980, l'Afrique représentait 6 % du total des exportations, contre seulement 3 % en 2006. Un des principaux obstacles à la croissance des exportations était l'insuffisance de l'offre dans les secteurs agricole et manufacturier. Par conséquent, pour que la libéralisation du commerce ait un impact notable sur les exportations de l'Afrique, l'État devait adopter des mesures d'accompagnement qui renforcent la production et l'infrastructure commerciale. Il fallait, au niveau des entreprises et des exploitations agricoles, augmenter la productivité et adopter des technologies qui accroissent la compétitivité pour que l'Afrique profite notablement du système commercial libéralisé.

43. L'analyse réalisée dans le rapport 2008 sur *Le développement en Afrique* mettait en lumière les limites des politiques qui considéraient que la libéralisation du commerce était une fin en soi plutôt qu'un moyen pour les pays africains d'accélérer leur croissance économique grâce au commerce ainsi que d'atteindre les OMD et d'autres objectifs internationaux de développement. Les pays africains et leurs partenaires de développement devraient se concerter pour que les efforts visant à tirer parti des débouchés offerts par l'économie internationale aillent au-delà d'une simple libéralisation du commerce. L'économie de ces pays devait être davantage diversifiée et plus compétitive, ce qui exigeait des investissements considérables dans les infrastructures productives et commerciales et passait donc par une augmentation des ressources pour le développement destinées à financer les infrastructures. Un tel changement supposait l'existence d'institutions nationales fortes et, en particulier, d'un État compétent et catalyseur capable de traduire cette stratégie en mesures concrètes et de mettre en place un environnement économique propice tout en facilitant l'accès des acteurs économiques aux facteurs de production. L'État devrait veiller à la fiabilité des infrastructures – routes, voies ferrées, ports, aéroports, télécommunications et production d'électricité – pour

contribuer à un processus de production et de commercialisation fonctionnel et économique.

44. Les participants ont estimé que pour accroître ses infrastructures et ses capacités productives, l'Afrique avait besoin de davantage de ressources financières et techniques qu'elle n'en possédait. En outre, des mesures internationales d'appui devraient être adoptées, en particulier par les partenaires commerciaux et les partenaires de développement de l'Afrique, pour l'aider à tirer le plus grand parti possible du commerce. Les pays importateurs devraient davantage ouvrir leurs marchés aux produits africains. C'était particulièrement important pour les produits agricoles, qui étaient pénalisés par des mesures déloyales dans les pays importateurs. Lorsque des produits africains ne réussissaient pas à entrer sur des marchés d'exportation faute de satisfaire aux normes strictes des pays importateurs, ceux ci devaient accroître leur assistance pour aider les exportations africaines à se conformer à ces prescriptions.

45. Les partenaires de développement devraient être sensibles au fait que de nombreux pays africains étaient dotés d'institutions faibles, qui limitaient leur capacité de défendre individuellement leurs objectifs économiques. Il fallait donc favoriser la tenue de négociations multilatérales plutôt que bilatérales, les premières étant considérées comme le meilleur moyen pour l'Afrique de promouvoir sa cause. À cet égard, l'aide au développement des partenaires de développement de l'Afrique devrait répondre aux besoins des bénéficiaires et non pas se contenter de servir les intérêts des donateurs.

46. La coopération intra-africaine offrait aux pays africains des possibilités importantes en matière de commerce et d'investissement. Alors que de nombreux pays africains avaient vu leurs échanges et leurs flux d'investissement avec d'autres régions en développement augmenter au cours des dernières années, le commerce et les investissements intra-africains étaient restés relativement modestes. Cela s'expliquait notamment par le fait que les pays africains étaient encore tributaires de structures économiques coloniales tournées vers les anciennes puissances coloniales. La mise en place d'une infrastructure économique régionale, préconisée par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), pourrait ouvrir des perspectives considérables en matière d'investissement et de commerce au sein du continent.

47. La crise alimentaire qui frappait de nombreux pays africains avait mis en lumière l'importance de l'agriculture pour le développement de l'Afrique. Même si l'agriculture était l'épine dorsale de l'économie de nombreux pays africains, ce secteur était sur le déclin depuis quelques dizaines d'années. Cela s'expliquait notamment par le fait que le retrait de l'État de l'activité économique, qui s'était produit au début des années 80, avait eu pour conséquence de reléguer le secteur agricole au second plan, compte tenu du rôle prédominant que l'État avait joué dans ce secteur. Il fallait changer cela. À moyen terme, en bénéficiant d'une aide adéquate de l'État, de nombreux pays africains avaient la possibilité d'accroître sensiblement leur production agricole afin de satisfaire leurs besoins alimentaires et même d'exporter. Si les tendances actuelles des marchés se poursuivaient, une réorientation en faveur de l'agriculture africaine, consistant à allouer 10 % au moins du budget à ce secteur – ce qui était préconisé dans la Déclaration de Maputo adoptée en 2003 dans le cadre de l'Union africaine et du NEPAD –, pourrait offrir une chance de diversifier les exportations des pays en développement. À cette fin,

l'Afrique pourrait tirer des enseignements de l'expérience de nombreux pays qui avaient réussi à surmonter un certain nombre de problèmes pour figurer parmi les producteurs agricoles les plus efficaces.

48. De l'avis général, l'Afrique ne participait guère au commerce des articles manufacturés, ce qui expliquait son extrême sensibilité à l'instabilité des marchés internationaux de produits primaires. Même si l'environnement économique du continent s'était amélioré au fil des ans, il était encore impératif d'attirer des investissements intérieurs et étrangers. D'où les médiocres résultats du secteur manufacturier à l'échelle du continent. Les participants ont estimé que cette tendance pouvait être inversée : a) en réduisant les risques et l'incertitude grâce à une meilleure gouvernance politique et économique; b) en améliorant l'accès à des facteurs de production tels que le crédit et le capital humain; c) en adoptant une politique industrielle qui aiderait les petites entreprises manufacturières à devenir des entités efficaces et compétitives. Un tel environnement encouragerait aussi les investisseurs nationaux et étrangers à créer de grandes sociétés qui seraient compétitives sur les marchés internationaux.

49. Afin que les recommandations intéressantes formulées dans le rapport susmentionné soient utiles aux États membres, il a été considéré que la CNUCED devait trouver les moyens de les mettre en œuvre dans les pays. Elle devrait continuer d'améliorer sa stratégie de diffusion des résultats de ses rapports analytiques afin de toucher autant d'acteurs du développement que possible aux niveaux national et régional. Des ateliers nationaux et régionaux de diffusion avaient été organisés par le passé et il a été estimé qu'il fallait les multiplier si les ressources le permettaient. Conformément aux stratégies de développement propres aux pays africains, ces résultats devraient aussi être pris en compte dans l'assistance technique et l'appui de la CNUCED à ces pays, aux niveaux aussi bien international que national. La CNUCED devait notamment profiter de l'aide au commerce et du Cadre intégré renforcé pour apporter à l'Afrique une aide dans les domaines liés au commerce.

50. Les accords de partenariat économique entre les pays membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne ont suscité de l'intérêt, bien que ce sujet ne soit pas expressément abordé dans le rapport susmentionné. En général, de nombreuses délégations ont mis en garde contre le risque que ces accords, en leur état actuel, procurent des avantages asymétriques aux parties si les préoccupations essentielles de certains signataires n'étaient pas véritablement prises en compte.

51. Les participants ont noté que le nouveau partenariat stratégique entre l'Asie et l'Afrique permettait d'échanger des expériences et des enseignements, et de promouvoir les relations économiques et les activités de renforcement des capacités au niveau interrégional. L'importance de la contribution de la CNUCED au renforcement de ce partenariat a été soulignée; le Centre du commerce international a été encouragé à aider à consolider les relations entre entreprises asiatiques et entreprises africaines.

F. L'évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement

52. Les participants sont convenus qu'il était urgent de mettre en place une gouvernance économique mondiale efficace et de prendre des mesures concertées au niveau multilatéral pour affronter les problèmes de développement tenaces et de grande ampleur et la perspective imminente d'une récession économique mondiale, qui nuisaient au bien être économique et exacerbaient la pauvreté. Le commerce international et le système commercial devraient fonctionner de manière cohérente dans le cadre d'un système plus vaste de gouvernance économique mondiale. Les gouvernements avaient un rôle de premier plan à jouer dans la création de conditions propices au commerce et au développement.

53. La crise alimentaire mondiale avait freiné les progrès accomplis pour éliminer la pauvreté et la faim et promouvoir la santé. Elle était due en partie aux désincitations dans le secteur agricole et à l'affaiblissement de ses capacités de production dans les pays en développement, à cause notamment de mesures de politique commerciale et d'ajustements structurels. Un renforcement de la productivité agricole fondé sur l'aide à l'agriculture, l'élimination des distorsions des échanges et la diversification de la production dans les pays en développement tributaires des produits de base était essentiel. La hausse des prix de l'énergie et des produits de base avait entraîné une augmentation des coûts de transport et des autres facteurs de production de biens et de services, et avait modifié les termes de l'échange des pays. La récente aggravation de la crise financière internationale tendait à indiquer qu'on ne pouvait pas se fier indéfiniment aux seules forces d'un marché non réglementé et qu'il était nécessaire d'instaurer des règles efficaces à tous les niveaux. Le réchauffement climatique constituait un défi à long terme; or les mesures susceptibles d'y remédier, telles que taxes sur le carbone et ajustements fiscaux à la frontière, risquaient de porter préjudice au commerce des pays en développement. L'augmentation des migrations internationales et les envois de fonds des travailleurs émigrés qui en résultaient avaient ouvert la voie à la création de liens entre les pays dans le domaine du commerce, de l'investissement et du développement ainsi qu'au transfert de technologie et de compétences.

54. Les participants ont souligné que si le commerce n'offrait pas de solution miracle aux problèmes de développement, il jouait néanmoins un rôle important. Le Cycle de négociations de Doha offrait à cet égard des possibilités uniques de réforme et de rééquilibrage du système existant et pouvait ainsi contribuer d'une manière non négligeable à la réalisation de l'objectif n° 8 du Millénaire pour le développement, relatif à un partenariat mondial pour le développement. Un système commercial multilatéral fonctionnel, universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, tel que le préconisait l'Accord d'Accra, pouvait se révéler très profitable pour le développement. Alors que le commerce Nord-Sud restait important, le commerce Sud-Sud recélait un immense potentiel. La libéralisation du commerce devait être correctement planifiée et réglementée pour prévenir la désindustrialisation, et devait s'accompagner de mesures visant à renforcer les capacités de production, y compris dans le secteur des services, en particulier par la mise en œuvre de l'initiative d'aide au commerce et d'autres initiatives favorables au développement.

55. Les participants ont déploré l'échec de la réunion tenue à l'OMC en juillet 2008 pour jeter les bases d'une conclusion du Cycle de Doha avant la fin de l'année. Cet échec était considéré comme un revers pour le système commercial multilatéral. Plusieurs participants ont noté qu'un accord était à portée, car des progrès sensibles avaient été réalisés par un petit groupe de pays sur une série de questions demeurées insolubles pendant des années. Si les pays renonçaient à mettre à profit les progrès réalisés, il en résulterait, surtout pour les pays en développement, des coûts d'opportunité qui se traduiraient par une pérennisation des distorsions des échanges, des obstacles tarifaires et non tarifaires, une recrudescence du protectionnisme, une augmentation du nombre d'accords bilatéraux et régionaux, et des différends commerciaux. Plusieurs participants ont fait observer que beaucoup de pays en développement n'étaient pas parties prenantes au processus, puisqu'ils ne faisaient pas partie du petit groupe d'États engagés dans les discussions, et ils ont insisté sur la nécessité pour les négociations d'être ouvertes à tous et d'être transparentes; d'autres en revanche ont relevé que, compte tenu des délais, les discussions en petits groupes étaient nécessaires pour faire avancer les négociations. L'échec de la réunion a été en partie attribué au désaccord sur la question des mécanismes de sauvegarde spéciale. Toutefois, il restait encore beaucoup de questions non résolues qui auraient pu constituer autant d'impasses. Plusieurs participants ont noté que les ambitions et la marge de manœuvre sur les différents sujets n'étaient pas équilibrées, et ce au détriment des pays en développement. Les participants ont estimé que les progrès étaient insuffisants sur les questions de développement, notamment sur le coton et sur le mode 4; certains ont dénoncé l'absence d'offres d'accès aux marchés intéressantes dans les pays en développement émergents.

56. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il ne fallait pas laisser ce revers faire capoter l'ensemble du Cycle de Doha ou affaiblir le système commercial multilatéral. Rien ne pouvait remplacer un système commercial multilatéral discipliné et fonctionnel, plus juste et plus équitable, qui constituait un bien public mondial au service de tous les pays. Aucun accord bilatéral ou régional ne pouvait résoudre la question des subventions agricoles et des règles antidumping ni parvenir à des réductions tarifaires aussi efficacement que le système multilatéral. Plusieurs participants ont estimé qu'il était encore possible de parvenir à un accord sur les modalités d'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles en 2008, tandis que d'autres considéraient qu'il était plus important de se préoccuper de la place faite au développement que d'un calendrier arbitraire. De nombreux participants ont demandé à ceux qui profitaient le plus du système de prendre l'initiative et de faire preuve d'une volonté et d'un engagement politiques forts, alors que pour d'autres, toutes les parties devaient apporter leur contribution. Pour beaucoup de participants, il était important de parvenir aux principaux résultats attendus en matière de développement – tels que la mise en place, dans les délais, du régime en franchise et hors contingent, global et sans réserve, en faveur des PMA avec des règles d'origine faciles à utiliser – et de promouvoir activement la mise en œuvre de l'initiative d'aide au commerce et le Cadre intégré renforcé.

57. Le système commercial devait mieux s'adapter aux changements structurels observés dans l'économie réelle – à savoir, d'une part, l'importance croissante des pays en développement incarnant le « nouveau Sud » et, de l'autre, l'approfondissement d'une « différenciation de fait » entre des groupes de pays en développement tels que les PMA, les pays dits du « paragraphe 8 », les pays tributaires de préférences ou les membres ayant récemment accédé à l'OMC. Il était

important que la solidarité Sud-Sud perdure au vu des intérêts communs de ces pays en matière de développement. D'ici à 2013, les pays en développement émergents généreraient sans doute la moitié environ de la croissance économique mondiale, et il serait justifié d'ajuster le système commercial en conséquence. Plusieurs participants ont insisté sur l'importance de parvenir à un système universel et de promouvoir l'accession des pays à l'OMC dans des conditions correspondant à leur niveau de développement. Le système commercial devait aussi gérer des problèmes toujours plus variés et plus complexes, alors que de nombreuses questions liées au développement restaient en grande partie sans réponse.

58. Les complexités engendrées par la prolifération d'accords régionaux et bilatéraux étaient inquiétantes. Il était important d'améliorer la supervision multilatérale et la transparence. Si l'utilité d'une intégration régionale réalisée dans le respect des règles de l'OMC pour la croissance et le développement a été saluée, d'aucuns se sont inquiétés du risque que certains accords bilatéraux et régionaux ne court circuitent les négociations multilatérales. C'était pourquoi il serait peut être nécessaire de revoir les règles multilatérales régissant les accords commerciaux régionaux afin d'y incorporer effectivement des dispositions sur le traitement spécial et différencié. L'intégration et la coopération Sud-Sud présentaient aujourd'hui d'immenses possibilités et devaient être soutenues et accompagnées. Les mécanismes de coopération régionale concernant la technologie, les capacités de production, les infrastructures et la facilitation du commerce jouaient aussi un rôle important.

59. Les participants ont souligné que la CNUCED restait un solide pilier de la gouvernance mondiale dans les domaines du commerce et du développement et un promoteur de consensus qui agissait en faveur d'une solidarité et d'un partenariat mondial pour le développement plus efficaces. Ils ont aussi salué l'appui intellectuel, moral et opérationnel que l'organisation apportait aux pays en développement. La CNUCED devait aider les pays à développer leurs capacités commerciales et productives, y compris dans le cadre de l'initiative d'aide au commerce, afin qu'ils parviennent à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en matière de réduction de la pauvreté. Elle devait aussi poursuivre sa mission de promotion d'un dialogue intergouvernemental soucieux de dégager des solutions pratiques. Enfin, la CNUCED devait apporter son appui aux membres dans leurs efforts pour défendre le multilatéralisme, y compris par une relance du Cycle de Doha, et aider les pays en développement à participer de manière profitable au système commercial international, notamment au moyen de programmes de renforcement des capacités.

G. Les stratégies financières de développement dans un monde interdépendant : Politiques financières et investissements productifs liés au commerce et au développement

60. Le débat de fond au titre du point 7 de l'ordre du jour s'est appuyé sur le *Rapport sur le commerce et le développement, 2008* (en particulier les chapitres 4 à 7), non sans être influencé par les événements spectaculaires qui ont bouleversé les marchés financiers, en particulier aux États Unis d'Amérique. La décision du Gouvernement de ce pays de renflouer de grandes institutions financières pour apaiser les marchés a en effet été interprétée comme le signe que l'État avait un rôle

important à jouer, non seulement pour stabiliser le secteur financier mais aussi pour le contrôler et le réglementer.

61. Des intervenants ont souligné que, depuis 2000, les pays en développement en tant que groupe étaient exportateurs nets de capitaux. La progression des exportations de capitaux, qui faisait pendant à une sensible amélioration des balances des opérations courantes, avait deux raisons principales : a) une hausse des prix des produits de base qui profitait aux pays exportateurs de ces produits; et b) une réorientation des politiques macroéconomiques dans de nombreux pays émergents en vue de maintenir les taux de change à des niveaux compétitifs et d'éviter une surévaluation de la monnaie en valeur réelle. Il a été suggéré que la réorientation des politiques macroéconomiques n'était pas tant le fruit de vastes desseins, que la conséquence des crises financières qui avaient frappé de nombreux pays en développement durant la décennie précédente.

62. Il est aussi ressorti de la discussion que ces mêmes pays exportateurs nets de capitaux affichaient aussi les taux d'investissement et de croissance les plus élevés, démentant apparemment les théories économiques classiques qui voulaient que les capitaux circulent des pays riches vers les pays pauvres où les rendements marginaux étaient supérieurs et que les pays pauvres soient tributaires des capitaux étrangers pour financer l'accroissement de leurs investissements.

63. Il a aussi été noté que, contrairement encore à la théorie classique, il n'était pas nécessaire que l'épargne, notamment celle des ménages, augmente pour que l'investissement progresse. Celui ci pouvait être financé à partir des bénéfices cumulés et du crédit généré par le système bancaire, et conduire ensuite à une augmentation de l'épargne globale.

64. Dans la plupart des pays en développement, les marchés boursiers n'assuraient qu'une part infime du financement de l'investissement, les possibilités d'émission étant limitées, en particulier pour les petites entreprises et les entreprises nouvelles. Plusieurs délégations se sont dites très inquiètes de la faiblesse du secteur bancaire dans bon nombre de ces pays.

65. Les réformes du secteur financier, a t on souligné, avaient rarement tenu leurs promesses et n'avaient pas durablement amélioré le financement de l'investissement. Les taux d'intérêt demeuraient élevés et le crédit bancaire allait en priorité au secteur public et à la consommation privée. Des délégations ont noté que les crédits accordés au secteur productif se concentraient souvent sur quelques grandes entreprises et que le financement des investissements agricoles était particulièrement faible. Pour de nombreuses délégations, les gouvernements et les banques centrales avaient un rôle à jouer et pouvaient orienter le crédit vers les investissements dans le secteur privé par des moyens tels que les banques de développement, la participation de l'État dans les banques commerciales et la garantie des crédits par l'État.

66. Le fait que, dans de nombreux pays en développement, la plupart des secteurs de l'économie n'avaient pas accès aux services bancaires a été considéré comme un problème majeur supplémentaire. Si dans certains d'entre eux les institutions de microfinancement jouaient un rôle important, elles ne pouvaient en aucun cas se substituer à un véritable secteur bancaire commercial étant donné qu'elles avaient pour caractéristique de fournir des crédits de faible montant à des taux relativement

élevés pour de courtes durées. Il était important aussi de relier les mécanismes de financement informels et formels.

67. Bien que la position extérieure d'un nombre considérable de pays en développement se soit améliorée, les délégations ont souligné le fait que la très grande majorité des pays continuaient de dépendre des ressources extérieures, y compris des investissements étrangers directs, mais surtout de l'aide publique au développement (APD). Si, de manière générale, l'augmentation sensible de l'APD depuis 2002 a été accueillie avec satisfaction, il a été fait remarquer que la plupart des donateurs étaient en retard sur leurs engagements. Par ailleurs, une grande partie de cette augmentation consistait en allégements de dette et n'était donc pas intégralement additionnelle, comme stipulé dans le Consensus de Monterrey. Il a également été fait remarquer que de nombreux pays en développement pouvaient avoir besoin de nouveaux allégements.

68. Les délégations ont également pris note de deux nouvelles tendances concernant l'objet de l'aide : exprimée en pourcentage, la part de l'aide destinée au développement avait diminué par rapport à celle liée à des situations d'urgence, de même que la part de l'aide économique par rapport à celle de l'aide consacrée à des activités sociales. Si cette dernière est certes importante du point de vue des progrès à accomplir en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il a été fait remarquer que l'augmentation de l'APD devrait être allouée à des projets d'infrastructure et de développement des capacités de production. Cela était indispensable pour obtenir une croissance à la fois plus forte et plus durable du produit intérieur brut, préalable à l'accroissement de l'emploi productif et à une réduction durable de la pauvreté.

69. Outre le développement social et humain, de nombreux pays en développement considèrent que l'évolution des structures économiques et la création d'emplois sont des objectifs fondamentaux. Les délégations ont proposé de mesurer l'efficacité de l'aide par la contribution à la réalisation de ces objectifs, et suggéré d'adopter de nouveaux instruments de mesure en conséquence.

70. Les délégations ont fait observer que pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, l'APD en faveur des pays pauvres devait augmenter d'au moins 50 à 60 milliards de dollars par an par rapport à son montant actuel. Des ressources additionnelles étaient nécessaires pour financer les investissements indispensables dans l'infrastructure et les capacités de production. Il a été suggéré qu'un soutien national et international en faveur des envois de fonds des travailleurs expatriés pourrait également favoriser les investissements.

71. Selon certains représentants, la crise financière actuelle devait provoquer une révision de la théorie et de la politique économiques. Elle avait révélé les risques inhérents associés à des marchés financiers libéralisés et non réglementés et montré que l'État devait renforcer son rôle de supervision et de réglementation. Les gouvernements devraient être plus actifs et intervenir avant qu'ils n'aient d'autre choix que de sauver les entreprises financières en faillite. Toutefois, si cela devenait inévitable pour éviter des conséquences encore plus graves sur l'ensemble de l'économie, ces sauvetages devront avoir un prix : les institutions financières sauvées de la faillite devront être contrôlées plus étroitement afin d'empêcher l'apparition de nouvelles crises.

72. Il a été fait observer que le risque inflationniste lié à la hausse des cours des produits de base avait peut être été surestimé, alors que le risque découlant d'un durcissement des politiques monétaires avait au contraire été sous estimé, d'autant plus que les cours de nombreux produits de base avaient commencé à fléchir. Dans ce contexte, le débat a mis l'accent sur le fait qu'un durcissement des politiques monétaires – bien qu'il puisse contribuer à atténuer les tensions inflationnistes provoquées par un excès de la demande – n'était pas la mesure idéale pour lutter contre les tensions inflationnistes qui trouvaient leur origine dans l'offre.

73. Afin d'empêcher la spéculation financière et ses effets déstabilisateurs, les désalignements durables des taux de change et un déséquilibre économique mondial non viable, plusieurs délégations ont estimé que des mesures devaient être prises au niveau international pour renforcer la supervision et la réglementation des marchés financiers. Il est souhaitable de mettre en place un cadre permettant un ajustement suffisamment rapide et ordonné des taux de change et un mécanisme efficace de coordination internationale des politiques macroéconomiques. Pour éviter une récession, les pays dont la balance des paiements était excédentaire devaient chercher à accroître leur demande intérieure afin de compenser la baisse de la demande aux États Unis. De plus, il a été jugé nécessaire d'empêcher une dévaluation compétitive des taux de change face à la baisse du dollar.

74. Plusieurs délégations ont félicité le secrétariat de la CNUCED de la qualité et de la pertinence de son *Rapport sur le commerce et le développement, 2008*. Ce rapport constituera une contribution importante à la prochaine Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, ainsi qu'au débat actuel sur l'efficacité de l'aide. En conséquence, les délégations ont encouragé le secrétariat à présenter de nouvelles contributions à ces deux processus. Cela faisait longtemps que les livraisons successives du *Rapport* avaient insisté sur les dangers liés à la déréglementation des marchés financiers – et les avaient prévus. Les délégations se sont félicitées de l'analyse rigoureuse et approfondie des questions monétaires et financières par la CNUCED, et ont demandé au secrétariat de renforcer ses travaux dans ce domaine, qui avaient un impact direct et important sur le commerce international et le développement.

H. L'investissement au service du développement : Sociétés transnationales, infrastructures et développement

75. Les délégations ont dit que le choix du thème du *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2008* – « les sociétés transnationales et le défi des infrastructures » – était particulièrement opportun car l'existence de bonnes infrastructures jouait un rôle essentiel dans le développement et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

76. Après avoir chuté en 2000, les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IED) ont fortement augmenté au cours des dernières années, atteignant un record à 1 833 milliards de dollars en 2007. Cette hausse a été observée presque partout dans le monde et a été caractérisée par des entrées sans précédent et des sorties beaucoup plus importantes dans les pays en développement. Les délégations se sont néanmoins inquiétées des effets préjudiciables de la crise financière actuelle sur les flux d'IED et du ralentissement du développement de l'infrastructure. Même si les données disponibles les plus récentes indiquaient une baisse des flux d'IED en

2008, on s'attendait à ce que les investissements dans les pays en développement restent stables. Selon certains représentants, les tendances mondiales actuelles soulignaient la vulnérabilité des pays en développement et le rôle important que jouait un « État catalyseur » en vue d'attirer des investissements dans l'infrastructure et au service du développement en général. Les participants ont débattu de la montée en puissance des sociétés transnationales (STN) du Sud – notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud – dans les secteurs d'infrastructure tels que les télécommunications et les activités portuaires. Une autre tendance mondiale examinée était la transformation récente des fonds souverains en investisseurs directs à l'étranger. Même si l'IED ne représentait qu'une petite fraction du total de leurs actifs, ces fonds pouvaient devenir des investisseurs de poids.

77. Les représentants ont souligné le rôle important que jouait l'infrastructure dans le développement économique et l'élimination de la pauvreté, et ont admis qu'il existait un grand écart entre les besoins d'infrastructure des pays en développement et les capitaux et capacités dont ceux ci disposaient. Les projets d'infrastructure étaient généralement très risqués et fortement capitalistiques, et se caractérisaient par des périodes de gestation longues. Les pays en développement, surtout les PMA, étaient souvent incapables de mobiliser des capitaux suffisants pour de grands projets et leurs ressources intérieures étaient modestes. Il était important d'attirer l'investissement étranger dans les infrastructures, mais nombre de PMA accueillaient très peu de STN. En outre, des faiblesses institutionnelles pouvaient empêcher les gouvernements des pays en développement d'utiliser les fonds existants ou d'exécuter les projets en cours. Il était urgent non seulement d'accroître l'investissement, mais aussi de renforcer les compétences en matière d'administration et de gestion publiques. Dans ce contexte, l'investissement public et l'investissement privé avaient chacun un rôle à jouer à condition que l'environnement soit propice et que les gouvernements puissent être en mesure de tirer parti de la participation du secteur privé.

78. Les STN pouvaient jouer un rôle important dans les pays en développement. Elles n'étaient pas qu'une source complémentaire de financement car elles apportaient aussi de nouvelles technologies matérielles et immatérielles avec elles, ainsi que des compétences en matière de conception et de gestion des infrastructures. Il fallait mener de nouveaux travaux de recherche sur la manière dont la technologie et le savoir faire des STN du secteur des infrastructures pouvaient servir à accroître la contribution de ces sociétés dans les pays en développement.

79. Les télécommunications et les transports étaient les secteurs où la présence des STN avait le plus fortement et le plus fréquemment contribué à améliorer les infrastructures dans les pays en développement. Dans l'électricité et l'eau, par exemple, qui revêtaient une grande importance pour les personnes et les ménages, les résultats étaient plus partagés. Des participants ont évoqué l'importance de créer une symbiose pour concilier les intérêts des STN, du secteur privé dans son ensemble et des donateurs et les priorités de développement des gouvernements, surtout compte tenu de la nécessité de satisfaire à la fois les critères de rentabilité et les besoins sociaux. Cela était particulièrement problématique dans les PMA et une plus grande synergie entre l'APD et les flux d'IED était préconisée par certaines délégations.

80. Les représentants se sont accordés à dire que les gouvernements continueraient d'investir beaucoup dans les infrastructures et ont constaté qu'encouragés par la hausse de leurs recettes, certains d'entre eux avaient augmenté leurs dépenses dans ce secteur. Des participants ont aussi noté que les gouvernements avaient un certain nombre de rôles clefs à jouer, notamment en tant que gestionnaires, autorités de réglementation et garants. Les gouvernements pouvaient mobiliser les STN et optimiser les avantages tirés des activités des STN grâce à une gestion efficace des secteurs d'infrastructure, notamment en établissant un cadre juridique et directif approprié. Les représentants ont évoqué la nécessité d'accroître sans cesse les capacités des fonctionnaires en les formant et en actualisant leurs compétences. Il a été fait observer que les gouvernements avaient besoin de créer et d'élaborer des cadres institutionnels et réglementaires solides, transparents et responsables, notamment en mettant en place des organes de réglementation vigoureux qui permettraient aux investissements d'atteindre des objectifs de développement précis. Les gouvernements devaient aussi mettre en place des procédures d'appel d'offres efficaces et transparentes. À cette fin, ils pouvaient tirer parti de l'expérience acquise par d'autres pays en développement. Les délégations ont souligné la nécessité d'axer le développement des infrastructures sur les personnes et, à cette fin, ont encouragé la société civile et les universités à s'investir davantage dans ce domaine.

81. Compte tenu du rôle utile que les STN pouvaient jouer dans la création et l'entretien d'infrastructures, on devrait s'efforcer de les associer davantage au processus de planification du développement, notamment par le biais de partenariats public privé. Des participants ont examiné les mérites de différents modèles d'investissement privé dans les infrastructures publiques, et ont convenu que l'amélioration de la gouvernance était une condition préalable à la réussite de ces partenariats. Plusieurs délégations ont estimé qu'une plus grande participation de la société civile en général assurerait le succès à long terme desdits partenariats. Il a été noté que dans le cadre des divers types de partenariats public privé, le secteur public pourrait collaborer avec le secteur privé, y compris les STN, de diverses manières, notamment en proposant des programmes de crédit et de prêt et en partageant les risques liés aux investissements et aux activités, sans s'exposer à des passifs imprévus.

82. Les représentants ont examiné le rôle des STN dans les infrastructures et dans les pays d'accueil en général du point de vue des processus régionaux de développement et d'intégration, en évoquant l'importance de l'infrastructure régionale dans le commerce. Ils ont noté que les infrastructures et les STN qui y participaient pouvaient contribuer à promouvoir les processus d'intégration régionale en développant une économie régionale intégrée et en stimulant le commerce et l'investissement intrarégional et interrégional. Par ailleurs, les mécanismes régionaux et les processus d'intégration régionale pouvaient servir à mobiliser les STN et à tirer parti de leur présence. Il a été fait observer que de nombreux pays et régions géraient des projets communs d'investissement dans des infrastructures régionales comme les ports, les aéroports et les voies ferrées. Ces projets ne procuraient que des avantages à la participation du secteur privé dans le cadre de partenariats public privé. Toutefois, ces partenariats n'étaient pas fréquents au niveau régional. À ce propos, des représentants ont demandé à la CNUCED de donner son point de vue sur des projets communs d'investissement régional dans les infrastructures.

83. Les délégations ont prié le secrétariat de poursuivre ses travaux de recherche sur la contribution de l'IED au développement. En particulier, le secrétariat a été encouragé à mener des recherches comparatives sur les STN des pays du Sud et à étudier les possibilités d'approfondir la coopération Sud-Sud. La nécessité de créer un environnement propice à l'investissement, en particulier un cadre institutionnel et réglementaire adapté, a été soulignée.

I. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

84. Les délégations ont souligné l'importance et la pertinence des mandats confiés à la CNUCED dans la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale et au paragraphe 11 de l'Accord d'Accra, et ont félicité le secrétariat de sa contribution à la mise en œuvre et au suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et du Sommet mondial de 2005. Elles ont salué la participation du Secrétaire général de la CNUCED à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali en 2007 et à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale tenue à Rome en 2008.

85. Il a été estimé par bon nombre de délégations que le document intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au Sommet des Nations Unies, et contribution de la CNUCED » (TD/B/55/7) pourrait servir de base à la préparation de la future Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. La contribution de la CNUCED au suivi des grandes conférences dans les domaines ci-après a été soulignée : le système commercial multilatéral; les crises alimentaire et énergétique; le développement de l'investissement et des entreprises; le financement de la dette; la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux; la science et la technologie; et les questions de développement intéressant particulièrement les PMA. La nécessité de veiller à ce que ces activités ne fassent pas double emploi avec celles d'autres organismes des Nations Unies a été rappelée.

86. Certaines délégations ont relevé avec préoccupation que l'APD des pays développés restait en deçà de leur engagement d'allouer 0,7 % de leur produit national brut au financement du développement. On avait le sentiment que l'insuffisance de l'aide pourrait contrarier les efforts menés par les pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et que, dans le contexte de la crise financière actuelle, il était à craindre que les ressources deviennent encore plus rares.

J. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

87. Les délégations ont estimé que le travail de regroupement des fonds d'affectation spéciale par ensembles thématiques devait se poursuivre, avec une réduction du nombre total de fonds thématiques d'affectation spéciale. Le Comité d'examen des projets devait jouer un rôle central dans ce processus. Il a été souhaité qu'une communication plus dynamique s'instaure entre le secrétariat, les

bénéficiaires et les donateurs de manière à progresser dans le processus de regroupement. Les donateurs ont été invités à verser des contributions pluriannuelles aux nouveaux fonds thématiques d'affectation spéciale.

88. Le secrétariat a été prié d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Groupe de travail un point relatif aux interactions entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs concernant la coopération technique de la CNUCED, conformément au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra.

89. Il a été estimé que l'allocation des ressources pouvait encore être améliorée, en gardant à l'esprit que la part des dépenses totales consacrée aux PMA et à l'Afrique ne devait pas être réduite.

90. La CNUCED a été instamment invitée à continuer de participer activement aux processus interinstitutions liés à la stratégie de cohérence à l'échelle du système « Unis dans l'action » et à assumer un rôle de chef de file au sein du groupe sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat. Le secrétariat a été encouragé à accentuer ses efforts s'agissant de l'intégration des questions économiques et des questions liées au commerce dans les plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et autres plans nationaux d'aide au développement. Il a aussi été prié d'étudier la possibilité d'accroître le nombre de cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok) et d'autres activités de renforcement des capacités, notamment le réseau de l'Institut virtuel et TrainForTrade. Il a été demandé à la CNUCED de veiller particulièrement, dans ses activités de coopération technique, à apporter une aide dans les domaines de la diversification du secteur des produits de base, du financement et de la compétitivité, ainsi qu'un appui aux pays en développement exportateurs de pétrole dans leurs négociations avec des sociétés internationales.

91. Des participants ont invité les États membres à inclure dans leur délégation des fonctionnaires travaillant sur le terrain dans les pays bénéficiaires, afin que les intéressés participent aux sessions du Groupe de travail et présentent leur propre évaluation de l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED dans leur pays.

K. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

92. Tous les participants ont exprimé leur satisfaction au sujet de l'assistance technique fournie par la CNUCED au peuple palestinien, et la majorité a déclaré partager l'évaluation présentée dans le rapport (TD/B/55/2) sur l'évolution récente de la situation économique dans le territoire palestinien occupé. Les représentants ont noté la détérioration des indicateurs, qui témoignaient d'une régression économique profonde et durable dans ce territoire. Ils se sont déclarés extrêmement préoccupés par le cycle de « régression du développement », la destruction d'infrastructures et de capacités productives palestiniennes, l'absence de sécurité alimentaire, l'accroissement de la dépendance de l'économie palestinienne à l'égard d'Israël, et l'existence de mécanismes qui se conjuguaient pour freiner le redressement économique palestinien. De nombreux participants ont souligné que la situation était le résultat des pratiques d'occupation israéliennes, y compris la politique de bouclage et les restrictions imposées à la mobilité en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que la construction du mur de séparation. D'aucuns se sont déclarés

alarmés par la situation désastreuse créée par l'isolement de Gaza, où le nombre d'établissements industriels en activité avait diminué de 95 %, où les deux tiers de la population vivaient dans la pauvreté absolue et 80 % dans la pauvreté relative, et où un tiers de la main-d'œuvre était sans emploi.

93. Un représentant a dit que le rapport omettait de préciser que la cause fondamentale des anomalies économiques dans le territoire palestinien occupé était l'occupation israélienne, qui déniait au secteur privé palestinien toute liberté de créer et d'innover et menaçait sa survie même. Un certain nombre de participants ont estimé que le développement économique était impossible dans des conditions d'occupation.

94. De l'avis de plusieurs représentants, vivre dans la pauvreté et l'isolement dans le territoire palestinien occupé revenait à vivre dans une prison ouverte, et la stratégie économique dirigée contre le peuple palestinien qui conduisait à cette situation constituait une grave violation du droit international humanitaire. L'attention a été attirée sur l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, dans lequel celle ci concluait que la construction du mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés constituait une grave violation d'un certain nombre d'obligations internationales d'Israël.

95. Un représentant s'est demandé en quoi le rapport présenté contribuerait au mandat, axé sur l'Afrique, que la Conférence avait adopté à sa douzième session, et en quoi un débat d'une demi journée sur la question palestinienne aiderait à répondre aux besoins en matière de développement de l'Afrique et du peuple palestinien. Au lieu de proposer des avis constructifs, des ressources financières ou des solutions créatives pour revitaliser le programme d'assistance au peuple palestinien, les participants tenaient des propos incendiaires pour acculer le Conseil du commerce et du développement à un débat politique étroit, tandis que le rapport présenté au Conseil ne reconnaissait même pas les difficiles conditions de sécurité auxquelles était confronté Israël.

96. La plupart des représentants ont reconnu que remédier aux distorsions économiques liées à l'occupation, reconstruire les capacités productives et accroître le soutien des donateurs était certes nécessaire, mais néanmoins insuffisant pour placer l'économie palestinienne dans la voie d'un développement durable. Un représentant a demandé que l'actuel cadre de politique économique – le Protocole de Paris – soit reconsidéré afin de permettre un élargissement de la marge d'action en tant que première étape vers l'instauration d'un État palestinien souverain, territorialement homogène et viable. Sans autodétermination pour le peuple palestinien, y compris le droit de déterminer librement ses propres orientations économiques, sociales et culturelles, la politique économique était sans utilité, même à court terme.

97. Pour la plupart des représentants, élargir la marge d'action de l'Autorité palestinienne et lui donner les outils nécessaires à la conduite des politiques budgétaire, monétaire et commerciale et de la politique de change était essentiel pour revitaliser l'économie palestinienne et la placer dans la voie d'une croissance durable. Sans ces outils, l'aide extérieure et la coopération internationale seules ne suffiraient pas à susciter croissance économique et développement.

98. Si un certain nombre de représentants se félicitaient que l'on envisage l'adoption d'une monnaie nationale palestinienne pour faciliter l'élaboration de la

politique économique, d'autres n'étaient pas du même avis, bien que les raisons invoquées fussent différentes. L'un des motifs était que la médiocre situation budgétaire de l'Autorité palestinienne ne permettrait pas d'assurer la viabilité d'une monnaie nationale, et l'autre que l'adoption d'une monnaie palestinienne n'avait aucun sens dans le contexte des accords douaniers passés avec Israël, en vertu desquels l'économie palestinienne bénéficiait de l'appréciation du nouveau shekel israélien. Il a été souligné qu'un élargissement de la marge d'action, accompagné de stabilité politique, accélérerait la croissance et réduirait le chômage, et que toutes les options, y compris l'éventuelle adoption d'une monnaie nationale, devraient être envisagées lorsque le moment et les conditions seraient favorables.

99. De nombreux représentants ont demandé que l'aide extérieure au peuple palestinien soit augmentée et rendue plus prévisible, et qu'elle ne soit assortie d'aucune condition, de façon que l'Autorité palestinienne puisse jouer un plus grand rôle dans l'allocation de l'aide. Sans aide extérieure, la crise aurait eu des conséquences encore plus graves. Quelques représentants ont estimé que la politique de bouclage et la destruction des capacités productives palestiniennes réduisaient l'efficacité de l'aide extérieure. Un certain nombre de représentants ont attiré l'attention sur les efforts internationaux d'appui au peuple palestinien, y compris les mesures visant à renforcer les institutions palestiniennes, la convocation de conférences internationales, l'accent mis sur des initiatives de renforcement des capacités bien ciblées et privilégiant les ressources humaines et les efforts déployés pour accroître les exportations palestiniennes.

100. De nombreux représentants ont félicité la CNUCED pour les résultats de ses activités de coopération technique, menées dans des conditions extrêmement difficiles sur le terrain, pour ses travaux de modernisation des douanes palestiniennes au titre du programme SYDONIA, et pour son engagement auprès du secteur privé, qui avait notamment conduit à la création du Conseil des chargeurs palestiniens. Ils se sont néanmoins déclarés préoccupés par le manque de ressources extrabudgétaires, qui empêchait de financer un certain nombre d'importantes activités du secrétariat. Les représentants ont appelé à un renforcement du programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien au moyen de ressources adéquates et d'activités opérationnelles correspondantes, comme demandé au paragraphe 44 de l'Accord d'Accra.

101. La plupart des représentants ont insisté sur la nécessité de parvenir à une paix juste et durable conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU relatives à la question de la Palestine. Un représentant a noté que la violence n'avait jamais réglé aucun problème et que la stabilité au Moyen Orient était vitale pour la paix mondiale. Il a été souligné que toutes les parties devaient travailler avec diligence à la création d'un État palestinien tel qu'envisagé par la communauté internationale.

L. Rencontre avec la société civile

1. La crise alimentaire globale : remédier à une faille du système dans la stratégie de développement

102. Les participants ont estimé que la crise alimentaire représentait une situation d'urgence humanitaire qui menaçait de retarder encore la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sont tombés d'accord sur la nécessité d'y

trouver des solutions durables à long terme. La crise alimentaire avait été récemment aggravée par la hausse des prix des produits de base et les turbulences mondiales avaient donné lieu à des mouvements spéculatifs sur les denrées alimentaires. Par ailleurs, la flambée des prix du pétrole avait renchéri les coûts de production des produits de base et accéléré le recours à d'autres sources d'énergie qui étaient fortement tributaires de ces produits. Quoi qu'il en soit, certains participants étaient d'avis que la crise alimentaire reflétait l'échec des politiques de développement, la meilleure illustration en étant le fait que la productivité agricole avait diminué dans une grande partie de l'Afrique depuis cinquante ans. Les participants ont jugé que la crise avait d'autres causes telles que la libéralisation poussée des marchés, l'accès insuffisant des petits exploitants agricoles aux marchés mondiaux et les distorsions provoquées par les subventions versées dans les pays développés. La part de l'APD allouée à l'agriculture et le volume des investissements réalisés dans les capacités productives des pays en développement étaient très faibles. En outre, certaines orientations avaient abouti à une situation où des pays en développement produisaient ce qu'ils ne consommaient pas et consommaient ce qu'ils ne produisaient pas. Il a été fait observer que les changements climatiques, qui avaient un impact structurel sur les pays en développement, étaient une autre cause de la crise.

103. La résolution de la crise alimentaire passait par un partenariat élargi et une action coordonnée. À cet égard, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire créée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait formulé un ensemble complet de recommandations – dans son rapport de juillet 2008 sur un « cadre d'action global » – qui devraient être mises en œuvre. Les participants ont appelé les donateurs à financer des programmes de développement agricole. Au niveau national, le développement des capacités productives dans le secteur agricole était jugé essentiel pour garantir la sécurité alimentaire à long terme, afin d'éviter d'être tributaire des importations de denrées alimentaires. La priorité devrait être accordée aux politiques endogènes et à la production locale dans le cadre des efforts déployés par les pays en développement pour reconstruire leur secteur agricole. Les politiques publiques devraient faire une plus grande place au développement de petites unités de production au détriment des agro industries. Parmi les autres propositions formulées pour parvenir à un développement durable du secteur agricole figuraient la promotion de la recherche et la diffusion de technologies et de savoir faire – en tirant parti des technologies de l'information et de la communication et des cours de formation –, l'accroissement de la coopération Sud-Sud et l'échange de données d'expérience. Reconnaissant le rôle des femmes dans le processus de développement, certains participants ont demandé que celles ci bénéficient de possibilités accrues de contribuer à la reconstruction du secteur agricole.

104. Plusieurs participants ont appelé la CNUCED, en tant qu'organe apportant une aide aux pays en développement dans le domaine du commerce et du développement, à donner des conseils visant à renforcer les capacités productives et à accroître la productivité agricole, notamment grâce à des programmes d'aide au commerce. En outre, la CNUCED devrait nouer une coopération plus étroite avec les organisations de la société civile en vue de remédier à la crise alimentaire. Les participants ont aussi demandé à la CNUCED d'inciter à une réduction des subventions agricoles dans les pays développés afin de garantir une concurrence loyale au niveau mondial.

2. La crise financière mondiale et ses répercussions sur le développement durable

105. Plusieurs participants ont souligné que la crise financière actuelle était la plus grave des trente dernières années, et que ses répercussions sur la sphère financière et l'économie réelle étaient mondiales en raison de l'interdépendance. Les efforts déployés pour parvenir à un développement durable étaient fortement pénalisés car la fonction du secteur financier était de financer l'investissement, et le ralentissement de l'activité économique avait des effets sur les revenus et l'emploi. En outre, dans certains cas, l'argent public servait à éponger les pertes de sociétés financières privées.

106. La spéculation et l'inadéquation des réglementations, qui étaient permises en vertu des principes de l'économie de marché, étaient considérées comme les principaux moteurs de la crise. Les réglementations pourraient aider à réduire l'impact social de la crise financière en garantissant le respect de critères éthiques et humains. Certains organismes de notation avaient aussi contribué à la crise, comme l'illustrait la faillite d'une grande société financière qui était relativement bien notée. De nombreux participants ont proposé une solution multilatérale à la crise, qui passerait notamment par la création d'un organe mondial chargé de réglementer les marchés financiers en général et les activités des fonds spéculatifs en particulier. Au niveau national, les gouvernements devaient prendre des mesures pour prévenir les risques liés à la nature spéculative du marché financier. Un encadrement réglementaire de ce marché était nécessaire afin d'éviter que certaines sociétés ne bénéficient d'interventions entachées de partialité.

107. La CNUCED avait démontré, en prédisant les crises récentes, que ses analyses avaient un temps d'avance et qu'elle était objective. Les participants ont demandé que les stratégies préconisées dans le Rapport sur le commerce et le développement, dans les notes d'orientation et dans d'autres publications de la CNUCED soient traduites en solutions pratiques et soient intégrées dans les politiques internationales, régionales et nationales. La société civile a été encouragée à formuler des observations sur les travaux de la CNUCED et à recenser les domaines dans lesquels celle ci devrait être présente. Il a été proposé que la CNUCED se livre à une analyse des organismes de notation et évalue leur rôle dans l'évolution des marchés financiers. Plusieurs participants ont appelé la CNUCED à soutenir les initiatives visant à mettre en place une gouvernance financière au niveau mondial. Certains participants ont demandé à la CNUCED de contribuer activement à la tenue d'une conférence internationale chargée d'examiner l'architecture financière et monétaire internationale et les structures de gouvernance économique mondiales. Une telle conférence permettrait ainsi à la CNUCED d'évaluer l'impact des crises financières sur les pays en développement et de proposer des stratégies d'atténuation.

M. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante et unième session (Genève, 4 et 5 décembre 2007)

108. Il a été rappelé qu'en règle générale, le Conseil du commerce et du développement prenait note – sans débat de fond – des rapports sur les sessions du

Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI). Quelques délégations ont néanmoins estimé que le Conseil devrait examiner plus attentivement les activités de fond du Groupe consultatif, notamment pour les raisons suivantes : a) la réforme de la gouvernance du CCI semblait être au point mort; b) on avait l'impression que le CCI ne tenait pas compte du travail mené aux niveaux national et régional, et que certaines activités faisaient double emploi avec celles de la CNUCED; et c) d'aucuns considéraient que le Conseil ne prêtait pas suffisamment attention aux activités du CCI.

109. Les mesures suivantes ont été suggérées pour remédier à ces problèmes : a) adoption de mesures de gouvernance efficaces pour le CCI; et b) rôle de coordination renforcé pour la CNUCED auprès du CCI, y compris des mesures permettant à la CNUCED d'apporter une contribution au CCI sans faire double emploi avec ses activités, conformément au paragraphe 182 de l'Accord d'Accra.

110. Il a aussi été noté que le CCI, création commune de la CNUCED et de l'OMC, ne comportait pas de division des PMA, contrairement à ses deux institutions de tutelle.

111. Les représentants du CCI ont pris acte de ces critiques – concernant en particulier la lenteur du processus consultatif – et ont promis d'en tenir compte. Le CCI était résolu à promouvoir plus de transparence et avait fait de son mieux pour susciter un débat sur la façon d'améliorer les consultations; il existait sans doute un moyen de donner un cadre formel aux consultations qui avaient déjà lieu de façon informelle entre le CCI et les États membres. Reconnaissant qu'il n'y avait pas de division des PMA au CCI, les représentants ont indiqué que le Centre prévoyait de consacrer 50 % de ses ressources aux PMA, et que plusieurs services intersectoriels travaillaient à l'heure actuelle sur des questions intéressant les PMA. Ils se sont engagés à reprendre les observations formulées au Conseil du commerce et du développement dans le prochain rapport du Groupe consultatif commun.

N. Rapports du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme

112. Dans le débat sur le rapport de la cinquantième session du Groupe de travail, on a insisté sur la recommandation du Groupe de travail visant à ce que le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 soit considéré comme une révision du cadre stratégique pour l'exercice biennal en cours (2008-2009), de sorte que les décisions adoptées à la douzième session de la Conférence puissent être appliquées dans les meilleurs délais possible. Il a été noté, cependant, que la Division de la planification des programmes et du budget et le Secrétaire du Comité du programme et de la coordination avaient informé la CNUCED que cela n'était pas possible sans l'accord de l'Assemblée générale. La CNUCED veillerait toutefois à ce que les décisions adoptées à la douzième session de la Conférence soient appliquées sans retard, dans le cadre de l'adoption et de la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2008-2011 (TD/B/WP/203/Rev.1). Les efforts résolus accomplis par les États membres et le secrétariat pour renforcer les systèmes d'évaluation axés sur les résultats au sein de la CNUCED, notamment la définition d'indicateurs cohérents dans le chapitre du projet de cadre stratégique pour 2010-2011 relatif à la CNUCED, ont été salués. Le secrétariat a été prié de veiller à ce que les activités relatives aux produits de base soient considérées comme prioritaires.

113. Au cours du débat sur le rapport de la cinquante et unième session du Groupe de travail, il a été rappelé que les États membres avaient recommandé au secrétariat d'appliquer le programme de travail 2008-2009 tel qu'il était énoncé dans le plan de travail quadriennal, et de veiller à ce que ce dernier soit pris en compte dans le programme de travail 2010-2011.

O. Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2007-2008 et aux incidences de ces cours

114. Au cours du débat, les délégations ont préconisé les mesures suivantes : a) organisation de cours annuels dans toutes les régions, car les cours apportaient une réponse efficace au problème du déficit de capacités commerciales dans les pays en développement; b) organisation de cours s'adressant à des responsables de haut niveau et aux parlementaires; c) amélioration de la mobilisation de ressources pour financer ces cours supplémentaires; et d) appui aux activités de collecte de fonds du Secrétaire général de la CNUCED, notamment de la part des États du Conseil de coopération du Golfe (CCG) en mesure de le faire.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

115. La cinquante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 15 septembre 2008 par M. Petko Draganov (Bulgarie), Président sortant du Conseil.

B. Élection du Bureau
(point 1 a) de l'ordre du jour)

116. À sa 1019e séance plénière (d'ouverture), le Conseil a élu M. Debapriya Bhattacharya (Bangladesh) Président du Conseil à sa cinquante-cinquième session.

117. À la même séance, le Conseil a élu les autres membres du Bureau, à savoir les 10 Vice Présidents et le Rapporteur. Le Bureau était composé comme suit :

Président :	M. Debapriya Bhattacharya (Bangladesh)
Vice Présidents :	M. Arcanjo Maria do Nascimento (Angola) M. Alberto Dumont (Argentine) M. Paulo Estivallet de Mesquita (Brésil) M. Tomáš Husák (République tchèque) M. Christophe Guilhou (France) M. Kwabena Baah Duodu (Ghana) M. Masood Khan (Pakistan) M. Vassily Nebenzia (Fédération de Russie) M. Javier Garrigues (Espagne) M. Otto Van Maerssen (États Unis d'Amérique)

Rapporteur : M^me^ Andriani Falconaki Sotiropoulos (Grèce)

118. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine, ainsi que les présidents des comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(point 1 b) de l'ordre du jour)

119. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/55/1 (voir l'annexe I).

120. Les représentants ci après ont été élus au Bureau du Comité de session I chargé d'examiner le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 » :

Président : M. Jean Feyder (Luxembourg)

Vice Président/Rapporteur : M. Ravi Bhattarai (Népal)

121. Les représentants ci après ont été élus au Bureau du Comité de session II chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Le développement économique en Afrique : libéralisation du commerce et résultats à l'exportation en Afrique » :

Président : M. Kwabena Baah Duodu (Ghana)

Vice Président/Rapporteur : M. Joannes Ekaprasetya Tandjung (Indonésie)

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(point 1 c) de l'ordre du jour)

122. À sa 1029^e^ séance plénière (de clôture), le 26 septembre 2008, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la cinquante-cinquième session (TD/B/55/L.3).

E. Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Conseil

(point 1 d) de l'ordre du jour)

123. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a décidé de renvoyer ce point aux consultations du Président du Conseil. L'ordre du jour provisoire serait ainsi soumis en temps opportun au Conseil pour approbation lors d'une réunion directive.

F. Désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2009

(point 14 a) de l'ordre du jour)

124. À sa 1027^e^ séance plénière, le 23 septembre 2008, le Conseil a désigné les membres de l'Organe consultatif pour 2009, comme suit : M. Debapriya

Bhattacharya (Président du Conseil, Bangladesh), M. Serguei Aleinik (Bélarus), M. Georgi Avramchev (ex République yougoslave de Macédoine), M. Jean Baptise Mattei (France), M. Dinesh Bhattarai (Népal), M. Yahya S. H. Al Wahaibi (Oman), M. Mario Matus (Chili), M. Byron Larios (El Salvador), M. Alejandro Artucio Rodriguez (Uruguay), M. Pierre Barusasieko (Burundi), M. Malloum Bamanga Abbas (Tchad), M. Guy Rajemison Rakotomaharo (Madagascar), M. Dariuk Kurek (Suisse), M. Otto Van Maerssen (États Unis d'Amérique) et un représentant du Groupe B (dont le nom sera annoncé plus tard).

G. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

(point 14 b) de l'ordre du jour provisoire)

125. Le Conseil n'a été saisi d'aucune nouvelle demande. La liste des organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/7.

H. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

(point 14 c) de l'ordre du jour)

126. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a décidé de classer le Forum mondial de réseaux de la société civile dans la catégorie spéciale des organisations non gouvernementales. Des informations sur cette organisation sont données dans le document TD/B/55/R.1.

I. Examen du calendrier des réunions

(point 14 d) de l'ordre du jour)

127. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2008 et, sous réserve des modifications susceptibles d'être apportées après consultation du secrétariat, un calendrier indicatif des réunions pour 2009. Le calendrier officiel des réunions devait être publié sous la cote TD/B/INF.213.

J. Composition du Groupe de travail en 2009

(point 14 e) de l'ordre du jour)

128. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé la composition du Groupe de travail en 2009, comme suit : Albanie, Bélarus, Chine, Congo, Djibouti, El Salvador, États Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Maroc, Mexique, Pérou, Philippines, Suède et Suisse.

K. Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

(point 14 f) de l'ordre du jour)

129. La liste des membres figure dans le document TD/B/INF.211. Le Conseil n'a été saisi d'aucune nouvelle demande.

L. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

(point 14 g) de l'ordre du jour)

130. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa cinquante-cinquième session n'avaient pas d'incidences financières.

M. Adoption du rapport

(point 16 de l'ordre du jour)

131. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté le projet de rapport sur sa cinquante-cinquième session (TD/B/55/L.1, TD/B/55/L.2 et Add.1 à 9; TD/B/55/SC.I/L.1 et TD/B/55/SC.II/L.1) et a autorisé le Rapporteur à établir, selon qu'il conviendrait, le texte final du rapport en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture, ainsi que le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale.

Annexe I

Ordre du jour de la cinquante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :

   a) Élection du Bureau;

   b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;

   c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;

   d) Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Conseil.

2. Débat de haut niveau : Le commerce et les capacités productives pour la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Interdépendance : Mobiliser les ressources pour le développement – prix des produits de base, capacités productives, offre et distribution.

4. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 :

   a) Rapport 2008 sur les pays les moins avancés : Tendances économiques et sociales et politiques récentes;

   b) Secteurs d'un intérêt primordial pour les pays les moins avancés dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 : Compétitivité à l'exportation – questions de politique générale et priorités.

5. Le développement économique en Afrique : Libéralisation du commerce et résultats à l'exportation en Afrique.

6. L'évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement.

7. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant : Politiques financières et investissements productifs liés au commerce et au développement.

8. L'investissement au service du développement : Sociétés transnationales, infrastructures et développement.

9. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au Sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social :

   – Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au Sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour, notamment sa contribution à la préparation de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

10. Activités de coopération technique :

    a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa cinquante et unième session);

    b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

11. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la douzième session de la Conférence, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et autres organes ou qui s'y rattachent :

    – Rencontre avec la société civile.

12. Autres questions relatives au commerce et au développement :

    a) Développement progressif du droit commercial international : Quarante et unième rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (New York, 16 juin-3 juillet 2008);

    b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante et unième session (Genève, 4 et 5 décembre 2007).

13. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent :

    – Rapports du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme.

14. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :

    a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2007-2008 et aux incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2009;

    b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;

    c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;

    d) Examen du calendrier des réunions;

    e) Composition du Groupe de travail en 2009;

    f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;

    g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.

15. Questions diverses.

16. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation[3]

1. Les représentants des États ci après, qui sont membres du Conseil du commerce et du développement, ont assisté à la session :

Afghanistan
Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Allemagne
Angola
Arabie saoudite
Argentine
Australie
Autriche
Bangladesh
Barbade
Bélarus
Belgique
Bénin
Bhoutan
Bolivie
Botswana
Brésil
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Canada
Chili
Chine
Colombie
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Djibouti
Égypte
El Salvador
Équateur
Espagne
Estonie
États Unis d'Amérique
Éthiopie
Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France
Ghana
Grèce
Guatemala
Guinée
Haïti
Honduras
Hongrie
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Iraq
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Koweït
Lesotho
Liban
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Monténégro
Mozambique
Myanmar
Népal
Nicaragua
Nigéria
Norvège
Oman
Ouganda
Pakistan

[3] La liste des participants porte la cote TD/B/55/INF.1.

Panama
Paraguay
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
République arabe syrienne
République démocratique du Congo
République dominicaine
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord
Rwanda
Sénégal
Serbie
Singapour
Slovaquie
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Tchad
Thaïlande
Togo
Turquie
Ukraine
Uruguay
Venezuela (République bolivarienne du)
Yémen
Zambie
Zimbabwe

2. Les représentants des États membres ci après, qui sont membres de la CNUCED mais ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, ont assisté à la session :

Cap Vert
Saint Siège
Kirghizistan
République démocratique populaire lao
Niger

3. L'observateur de la Palestine a assisté à la session.

4. Les organismes intergouvernementaux ci après étaient représentés à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Union africaine
Agence de coopération et d'information pour le commerce international
Communauté européenne
Ligue des États arabes
Organisation internationale de la francophonie
Centre Sud

5. Les organismes des Nations Unies ci après étaient représentés à la session :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Centre du commerce international CNUCED/OMC
Organisation des Nations Unies
Programme des Nations Unies pour le développement
Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

6. Les institutions spécialisées et les organisations apparentées ci après étaient représentées à la session :

Fonds monétaire international
Union internationale des télécommunications
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

7. Les organisations non gouvernementales ci après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Action Aid
Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine
Comité consultatif mondial de la Société des amis
Fundación Global Democracia y Desarrollo
Ingénieurs du monde
Institute for Agriculture and Trade Policy
Chambre de commerce internationale
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales
Ocaproce internationale
Réseau du tiers monde
Village Suisse ONG
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté

Catégorie spéciale

Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique

Organisations accréditées auprès de la Conférence à sa douzième session

African Cocoa/Coffee Farmers Marketing Organization
Al-Hakim Foundation
Alliance des femmes arabes
Arc-en-ciel
Association des femmes de Côte d'Ivoire (MADINA)
Assistance rurale Bénin
Centre du commerce international pour le développement
Centre for Trade and Development
Christian Aid (Royaume-Uni)
Collectif des femmes pour la protection de l'enfant et de l'environnement
Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme
Coordination des ONG africaines des droits de l'homme
Consumer Unity and Trust Society
Fondation des œuvres pour la solidarité et le Bien être social
Institute of Socioeconomics Studies (INESC)
Fédération internationale des femmes diplômées des universités
Jonction
Magnificat Environment Association
Office africain pour le développement et la coopération
Réseau de développement de communautés de femmes au Rwanda
Association tunisienne des mères (ATM)
Uganda Consumers' Protection
United Youth Front International
Volontari nel Mondo (FOCSIV)
Youth Partnership for Peace and Development